



LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

QUÉBEC, LE VENDREDI 21 NOVEMBRE 1997 www.lesoleil.com



Pauline Laperrière tente de repousser sans cesse les limites du possible.

« Y en a un qui m'a mordue »

Passagers peu communs et tourisme très particulier

PREMIER DE QUATRE

Près de 6000 malades et déficients mentaux étaient internés à l'hôpital psychiatrique Saint-Michel-Archange, en 1965. Il en restait 2100 en 1985, dans ce qui avait été rebaptisé Robert-Giffard. Il y en a aujourd'hui 1100. Une centaine d'autres auront été retranchés le printemps prochain. L'objectif est de zéro pour l'an 2002. Et les derniers sortis sont les cas les plus lourds. Sans compter tous ceux qui vivent en marge du réseau organisé. Notre reporter a emprunté la piste de la folie hors les murs. Certaines identités ont expressément dû être brouillées.



Alain Bouchard

LES « FOUS »
DANS LA RUE

■ BEAUPORT — Cette journée-là, dans l'autobus, Pauline avait une « catin » blanche à la main. « Y en a un qui m'a mordue... » me laisse-t-elle tomber.

Pauline était triste, mais beaucoup moins triste d'avoir été mordue que de l'avoir été par l'un de ses « membres ». Parce que Pauline Laperrière a choisi de jouer gros, parce que Pauline Laperrière tente de repousser sans cesse les limites du possible. Aussi parce qu'elle obtient des résultats assez spectaculaires. Et qu'alors, la moindre anicroche risque de devenir un terrible grain de sable dans l'engrenage.

Ses « membres », ce sont 32 malades et déficients mentaux d'environ 50 à 80 ans. Feu vert, l'organisation communautaire qui l'emploie, les appelle les membres. Ailleurs, ce sont des personnes ayant des problèmes de santé mentale, des usagers, des irréguliers, des sou-

coupes ou des capotés, selon le lieu où l'on en parle. Mais il s'agit toujours de ce que les villages d'autrefois appelaient les fous, beaucoup plus affectueusement qu'hostilement.

Tout le monde s'entend pour nommer le problème, mais tout le monde en fait chaque fois le tour. Ce qui faisait se désoler souverainement le président de la Boussole, lors d'un récent cocktail

de cet organisme de soutien parental tenu au Château Frontenac. « Parlez-moi de troubles de santé cellulaire pour désigner le cancer! » devait lancer Georges Parent, père d'un schizophrène, en conclusion de son discours officiel.

Pauline Laperrière, 45 ans, une comédienne de formation devenue « intervenante » sociale de nécessité, combat en quelque sorte le feu par le feu. Non seulement elle nomme le problème, mais elle le montre. Elle le promène, elle le balade, elle l'ex-

Pauline Laperrière combat le feu par le feu

Voir MORDUE en A 2 >

Un petit cadeau...

Des fonctionnaires provinciaux sollicitent des fournisseurs

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

■ QUÉBEC — Pour les fonctionnaires du gouvernement québécois, réclamer des cadeaux auprès de divers fournisseurs est monnaie courante à la veille du temps des Fêtes. Tellement que le Conseil du trésor entend rappeler tout le monde à l'ordre dans les plus brefs délais.

Le dernier exemple connu provient du ministère de la Sécurité du revenu. Il en suit d'autres, révélés au grand jour cette semaine, émanant du ministère des Transports et de la Commission des normes du travail.

En octobre, des fonctionnaires du ministère de la Sécurité du revenu ont aussi fait appel à la générosité de leurs gentils fournisseurs. « Vous serait-il possible de contribuer à nos festivités en nous faisant parvenir un cadeau de la part de la compagnie », écrit Claude Biron, qui porte le titre d'« enquêteur en matières frauduleuses » et

qui travaille à la Direction des services spécialisés de la Montérégie.

Dans sa lettre, M. Biron et deux autres personnes rappellent qu'ils organisent un party de Noël et qu'ils ont l'intention de faire tirer des prix de présence.

« Comme l'an dernier, nous avons pensé nous

Voir CADEAU en A 2 >

AUTRE TEXTE

Hydro limoge à son tour Page A 10

Des agents très mécontents



LE SOLEIL, CLÉMENT THIBEAULT

Près de 200 agents de conservation de la faune ont manifesté bruyamment, hier, devant le Parlement, leur mécontentement face aux lenteurs administratives de l'État qui retarde, depuis 1992, le règlement de leurs conditions salariales et de travail. Pour illustrer leurs propos et démontrer qu'ils ne suffisent plus à la tâche, les manifestants ont exposé les carcasses de cinq chevreuils abattus par des braconniers dans le comté de Labelle représenté à l'Assemblée nationale par le président du Conseil du trésor, Jacques Léonard, le principal négociateur gouvernemental dans leur dossier. (PC)



« Assez! Trop, c'est comme pas assez », dit le curé Mario Dufour

Le curé de Saint-Roch demande un salaire à Robert-Giffard

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Il y a telle concentration de malades mentaux au centre-ville de Québec que le curé de Saint-Roch, Mario Dufour, demande que Robert-Giffard lui verse un salaire « d'aumônier d'hôpital »!

Cette requête pour le moins inusitée a été adressée à Réjean Cantin, directeur général de la grande institution psychiatrique... et ce dernier ne lui a pas fermé la porte!

« La proportion de personnes en détresse psychologique qui sont laissées

pour compte est grandissante à nos portes à chaque jour. Aussi les bénéficiaires du Centre hospitalier Robert-Giffard en résidence dans nos paroisses (Saint-Roch et Jacques-Cartier)

Voir CURÉ en A 2 >



LA MÉTÉO



Maximum 1, minimum -7

Neige devenant intermittente en après-midi. Demain, ciel variable. Détails page C 2

QUÉBEC, 101^e ANNÉE, NO 321
FLORIDE, 1.65 \$ US
MONTREAL OTTAWA 70c PLUS T.P.S. T.V.Q.
60c PLUS T.P.S. T.V.Q.

MIDLAND WALWYN 5.44%*
* 5 ans, minimum 50 000\$
OBLIGATION AEROPORT TORONTO
Appelez 1 800 463-8317 ou 652-8011
*Taux sujet à changement sans préavis. Sujet à disponibilité.
Membre - FCPE

MORDUE

Le 13^e de la douzaine

Suite de la Une

plique quand il le faut. « J'avais pas envie de les faire encore se bercer ici, après qu'ils se soient bercés parfois jusqu'à 20, 25 ans à Robert-Giffard, dit-elle. Alors, je les sors. »

BÉMOL, LE CHAT VÉGÉTARIEN

Cet après-midi-là, au programme, excursion au Château Frontenac et sur la Terrasse Dufferin. Je deviens le 13^e « membre » de la douzaine de défectifs mentaux, de schizophrènes, de psychotiques, de névrotiques ou de maniaco-dépressifs.

Jacqueline, Marie, Benoît, Roger et les autres prennent l'autobus de la STCUQ, dans le fin fond de Sainte-Thérèse-de-Lisieux, à Beauport, où se trouve une succursale de Feu vert. Le chauffeur est habitué, il attend même un peu quand ça retarde. Les passagers « réguliers », eux, vont de l'indifférence totale à l'étonnement et à la stupéfaction. Particulièrement certains jeunes étudiants, qui ont déjà sur les oreilles le fameux walkman de l'isolement social.

Les amis de Pauline n'ont aucune inhibition, et, bien sûr, de très vagues préoccupations vestimentaires. Ils parlent et circulent dans l'autobus comme s'ils étaient entre eux. Et tentent tout naturellement d'intégrer les « étrangers » au groupe. Imaginez le portrait!

Descente avenue Royale, pour le transfert dans le 800. Ce qui, aux côtés des « réguliers », fait beaucoup, beaucoup de monde sur le trottoir, devant le petit abribus conçu pour quatre ou cinq personnes. Une « membre » raconte que son chat Bémol, qui joue évidemment du piano, a la tête qui lui grossit et grossit sans cesse. Il s'agit d'un chat végétarien en plus. Voilà une escale qui ne manque pas de piquant.

Re-transfert à Place d'Youville, pour le 7^e cette fois. Puis, entrée remarquée au Château.

« La première fois qu'on est allés dans un lieu semblable, raconte Pauline, on est tous entrés en rang, les fesses serrées et la démarche saccadée. On avait tellement l'air mal à l'aise que quelqu'un est venu nous intercepter sur-le-champ. » La comédienne a enseigné le théâtre à son monde. Désormais, quand Marie, Benoît et les autres entrent faire pipi au Château Frontenac, ils font comme s'ils occupaient une chambre au troisième, discutent de l'excellente cuisine avec d'autres clients, bref, prennent leur place, c'est le cas de le dire.

BIENTÔT AUX AILES DE LA MODE...

Ce qui fait que plus personne ne vient les intercepter. Mais que, petit à petit, les occupants des beaux grands divans roses du Château, ce jour-là, libèrent tranquillement la place, un à un. Même s'il s'agit, ô ironie du sort, de congressistes de l'industrie biopharmaceutique, très exactement leurs fournisseurs de pilules!

« Sûr que ça dérange, dit Pauline. Mais s'il le faut, j'explique au monde ce que nous sommes. Mes membres sont peut-être un peu imprévisibles mais pas vraiment dangereux. On ne peut passer notre temps à cacher ces gens-là. Nous autres, on a choisi de rire, de chanter et de s'amuser ensemble. »

La morsure précitée était survenue lors d'une sortie précédente. Se sentant contrariée, une malade du groupe a tout à coup pris panique et s'est ruée sur Pauline. C'est au parfait hasard d'un trajet d'autobus cette fois très coutumier que la travailleuse sociale devait me raconter l'incident.

Plus ses ouailles sortent, plus elles aiment et veulent sortir. Il y a même Benoît qui fait des photos de tout ça. Ils sont déjà allés passer trois jours à Montréal, en train. Ils ont dormi dans des motels d'étudiants et se sont payé un méchant party. Ils visent maintenant New York... et Les Ailes de la Mode, à Sainte-Foy, en ne sachant pas vraiment laquelle des deux destinations sera la plus périlleuse. Ils ont déjà été « mis au pas », une certaine fois, dans le centre commercial concerné!

Il y aurait 30 000 malades et/ou déficients mentaux, permanents ou temporaires, dans la région métropolitaine de Québec, selon les spécialistes de la question. Un très grand nombre n'a pas besoin de soins très poussés. Mais beaucoup en requièrent de grands ou de très grands.

De ce lot, encore 1100 sont internés à Robert-Giffard; 1500 sont des patients externes supervisés par cet établissement; 250 reçoivent des services intermédiaires, dans des hôpitaux généraux ou dans des ressources équivalentes; et plus de 1000 vivent hors réseau, tant bien que mal, parfois dans la rue, en se faisant soigner ou pas, si tant est qu'ils admettent leur maladie... Sur la carte démographique des indigents toutes catégories, ces derniers sont désignés par des icônes noires.

DEMAIN: Ceux qu'on appelle les « noirs »

CADEAU

Le Conseil du trésor lancera un appel à la vigilance

Suite de la Une

adresser à vous en tant que commanditaire », précise la missive portant l'en-tête du gouvernement québécois. Plusieurs fournisseurs ont reçu la même lettre.

Devant la possible prolifération de ces cas, et l'apparence de conflits d'intérêts, le Conseil du trésor a indiqué au SOLEIL, hier, qu'il demandera aux sous-ministres de tous les ministères de porter une attention toute particulière à ces histoires.

Une fois l'appel à la vigilance lancé, il appartiendra ensuite à chaque ministère de prendre les décisions les plus appropriées pour mettre un terme à ces pratiques. L'objectif sera, au minimum, de faire en sorte que les papiers à en-

tête du gouvernement ne soient plus utilisés pour des demandes de cadeaux.

À Québec, on admet qu'une telle pratique peut être considérée par les fournisseurs comme une pression qu'ils n'ont pas intérêt à refuser s'ils ne veulent pas perdre des contrats.

Le directeur des services spécialisés du ministère de la Sécurité du revenu pour la Montérégie, Jacques Lamothe, a refusé, hier, de jeter la pierre aux membres du comité organisateur du party de Noël. Tout au plus a-t-il admis, lui aussi, que l'emploi d'un papier frappé avec la fleur de lys dans le coin supérieur gauche « n'était pas correct ».

« Il ne faut pas dramatiser la situation, mais on va arrêter ça là immédiatement. »

CURÉ

« Nos organismes communautaires sont mal financés et épuisés... »

Suite de la Une

nous demandent de plus en plus de temps et d'énergie (...) y lit-on.

« Je ne voudrais pas que cette demande soit perçue comme un refus de collaborer à la réinsertion (...) Bien au contraire, nous voudrions que nos interventions comme celles des groupes communautaires soient reconnues et appréciées à leur juste valeur », écrit le curé.

« Ce salaire est un prétexte! », sourit l'abbé Dufour. « Mais c'est vrai que nous avons des problèmes financiers ». Il voudrait bien que le presbytère et les organismes communautaires reçoivent un peu d'espèces sonnantes de la désinstitutionnalisation, et même de formation. Pas seulement la clientèle!

« Trop, c'est comme pas assez! Le problème, c'est la concentration des malades dans notre quartier, l'engorgement de nos ressources, nos petites fraternités qui étouffent, le défilé des malades qui viennent quémander un peu d'argent. Un schizophrène qui est en crise à minuit, il vient frapper à notre porte, pas au CLSC, il n'y a personne! », dit le curé.

« Nos organismes communautaires sont mal financés et épuisés. C'est aussi le cas de l'Archevêché d'entraide, de Revivre, de Lauberivière », ajoute-t-il.

« Les personnes qui souffrent de maladie mentale sont attachantes, nous les aimons. Mais elles demandent beaucoup de temps, d'énergie. Nos paroissiens sont très accueillants. Pourquoi pas aussi à Sillery, à Sainte-Foy, en périphérie? », dit l'abbé Dufour.

« La concentration est en train de faire du quartier Saint-Roch une institution psychiatrique. Avec pour effet que des gens de l'extérieur craignent de venir dans le mail. Pas à

cause de la guerre des motards, mais parce qu'ils voient trop de personnes qui ont l'air perdu, ça les insécurise », dit M. Dufour.

Le curé de Saint-Roch parle de « pureté sociale, d'apartheid » de la part de populations périphériques qui veulent tout concentrer au centre-ville de Québec.

« Pour ne pas faire déprécier leurs maisons, ils refusent d'accueillir des maisons d'hébergement, des habitations à loyer modique. C'est pourtant un comportement contraire à l'Évangile », dit celui qui a siégé un an sur le PROS (plan régional d'organisation des services) en santé mentale et qui oeuvrait auprès de malades mentaux dans sa jeunesse à Baie-Saint-Paul.

ROBERT-GIFFARD PROPOSE UNE RENCONTRE

Dans sa réponse au curé de Saint-Roch, Réjean Cantin s'est dit très sensible à ses propos et affirme tenter d'implanter des résidences dans d'autres municipalités et quartiers.

« Par contre, les personnes ayant un trouble mental n'ont pas toutes accès à des résidences supervisées et plusieurs d'entre elles préfèrent se loger où elles désirent, dans un loyer qui correspond à leur budget. Malheureusement, cette situation entraîne trop souvent une localisation de ces personnes dans les quartiers plus défavorisés », répond le directeur général.

M. Cantin suggère une rencontre avec des responsables de Robert-Giffard pour « identifier les meilleurs moyens d'appuyer votre travail d'accompagnement ».

Quant au salaire réclamé, M. Cantin dit ne pouvoir répondre positivement ou négativement pour l'instant, « malgré la pertinence de vos propos ».

Une réponse qui réjouit le curé de Saint-Roch mais ne lui fait pas renoncer pour autant à ses émoluments!

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE

tirage du 20-11-97

5-2-2

1-8-2-1

EXTRA

397175

BANCO

tirage du 20-11-97

2-6-7-12-20-22-24-25-31-35-40-42-

46-52-55-56-64-68-69-70

RÉFLEXION

Si vous ne préparez pas l'avenir, vous n'en avez pas.

John Galsworthy

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale 3 à 5
Le Québec et le Canada 10 à 14
Le Monde 15

CAHIER B

Questions d'argent 1 à 10
Consommation 1
Bourses 6 et 7
Opinions 8 et 9

CAHIER C

Week-end Magazine 1 et 2
Arts et spectacles 1 à 12
Votre agenda 4
Ce soir à la télé 2
Annonces classées 7 à 9
Décès 9 à 11

CAHIER D SPORTS

Claude Larochelle 1
Statistiques 2 et 4
Jeux et B.D. 7

SERVICES

Abonnements 686-3344
1-800-463-2362
Annonces classées 686-3311
Carrières et Professions 686-3270
Internet www.lesoleil.com
Promotion 686-3342
Publicité Détaillants 686-3435
Publicité générale 686-3270
Rédaction 686-3394
Renseignements 686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0790



le chemisier COTON ESSENTIEL

29.⁹⁵

Le chemisier pur coton à fin tissage de haute qualité, forme légèrement cintrée, à coordonner en blanc pur, vert, bleu, pourpre ou orange brûlé. En exclusivité chez twik. P.m.g. Rég. 36.00*

le trapèze molleton COLORÉ

149.⁹⁵

Une exclusivité twik, le marteau mode à prix exceptionnel! Molleton de laine, en vert pomme, marine, noir, charbon, chocolat. Col chemise, épaules raglan. P.m.g. Rég. 175.00*

le trompette VELOURS CÔTELÉ

49.⁹⁵

Numéro un au hit-parade des exclusivités twik! La forme parfaite, la texture mode de la saison. Brun, orange brûlé, bleu poudre, marine avec surpiqures contrastantes. 26 à 32.



la maison
simons

PLACE STE-FOY

GALERIES DE LA CAPITALE

VIEUX-QUÉBEC

*LE PRIX RÉGULIER S'APPLIQUE AU PRIX AUBREIL. CET ARTICLE EST HABITUELLEMENT VENDU À UN PRIX SUPPLÉMENTAIRE EN RAISON DE SA POPULARITÉ EN QUÉBEC.

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

CADAVRE DANS UNE VOITURE

Officiellement, c'est un accident...

Mais officieusement, cette mort pourrait camoufler un piège tendu aux Rock Machine

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Officiellement, Daniel Bélanger, une relation des Hell's Angels dont le cadavre a été découvert mercredi soir dans le coffre arrière d'une voiture conduite par un autre individu relié à la bande de Saint-Nicolas, a joué à la roulette russe... et perdu. Officieusement, il pourrait avoir servi de leurre pour réactiver, de façon furieuse, la guerre entre les bandes de motards si son corps avait pu être retrouvé dans un secteur sous contrôle des Rock Machine.

Aucune accusation retenue contre le conducteur

Cette dernière hypothèse est actuellement conservée en banque par les policiers qui enquêtent sur ce mystérieux décès d'autant plus que l'arme qui aurait servi au jeu de la roulette n'a pas été retrouvée au 405, boulevard Charest Ouest, mais bien au 411, du même immeuble.

« Jamais l'appartement du 405 n'a été aussi propre, a mentionné au SOLEIL un enquêteur. Le ménage avait été bien fait. »

Aucune accusation n'a été retenue contre Dominique Gordon, le conducteur de la Camaro rouge sang dans laquelle Bélanger avait été placé, ni contre aucun des cinq autres individus interpellés à l'ex-bar Le Charest et dans les maisons avoisinantes.

SOPHISME

En annonçant, hier midi, que la police de Québec retenait la thèse de l'accident, comme explication au décès de Bélanger, la porte-parole de la sûreté municipale, Darie Bertrand, a fait preuve d'un sophisme peu commun.

« Il y a eu manipulation négligente d'une arme à feu », a-t-elle lancé à des journalistes incrédules, mais mis devant l'évidence. « Nous devons attendre les résultats de l'autopsie qui sera pratiquée au cours de la journée de vendredi avant de conclure le dossier. Par la suite, nous soumettrons quand même le résultat de l'enquête à un procureur qui, lui, prendra la décision finale. »

La policière avoue que ses collègues restent sceptiques devant le résultat des interrogatoires menés hier durant l'avant-midi.

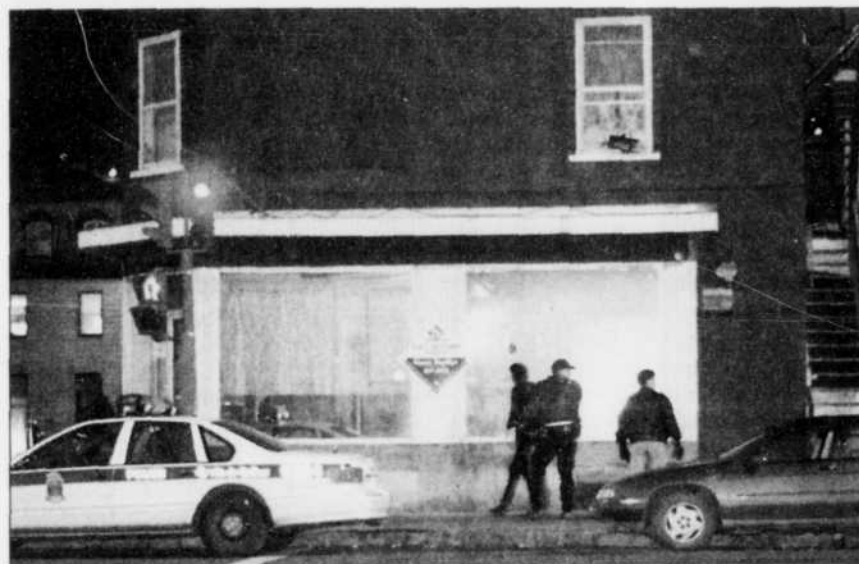
TOUS LA MÊME VERSION...

« Les quatre hommes et deux femmes que nous avons interrogés ont tous la même version. S'ils avaient voulu nous conter une menterie, il y aurait eu, à un moment, un petit détail qui aurait été différent. Si ce sont tous des menteurs, ils ont fait de la bonne ouvrage car ils ont tous la même menterie. »

Daniel Bélanger, 21 ans, de Val-Bélair, était dans l'attente de son procès pour l'incendie d'un immeuble situé 985, route Lagueux, à Sainte-Étienne-de-Lauzon, en novembre 1996.

Le suspect a expliqué qu'il s'en allait conduire le gars à l'hôpital

été plus loquaces lorsque leur avocat s'est manifesté.



Mercredi soir, les policiers ont vérifié un groupe de jeunes devant le 401, Charest.

En compagnie de Simon Picard et de Réal Langevin, le commando avait, selon toute vraisemblance, incendié par erreur une clinique d'optométrie, la cible visée étant plutôt le Bar M qui se trouve tout juste à côté.

BALLE DANS LA TÊTE

Les premières impressions, lorsqu'on l'a découvert, dans le coffre de la voiture, c'est qu'il était victime d'une bonne râclée, le visage étant grossièrement bouffi.

Mais il appert, selon les informations du SOLEIL, que la balle ne lui a pas traversé le crâne et qu'elle est plutôt restée logée dans la tête. L'autopsie permettra d'élucider cette question.

Interrogé sur la présence du corps dans la malle arrière de sa voiture, Dominique Gordon, un individu de 20 ans dont on ne retrouve aucun antécédent dans le pluriel judiciaire, aurait indiqué aux policiers qu'il s'en allait conduire le gars à l'hôpital.

« Ce sont des jeunes, a poursuivi M^{me} Bertrand. Ils ont paniqué. Ils se trouvaient dans un endroit relié aux Hell's Angels et n'ont pas voulu appeler les ambulanciers sur place. »

Muettes à leur arrivée au poste de police, les six personnes interpellées ont été plus loquaces lorsque leur avocat s'est manifesté.

2 cocktails!



Les soirées continuent d'être mouvementées à Québec. Hier, un cocktail Molotov, formé d'une bouteille de bière, a été lancé à l'intérieur du 401, de la Chapelle, dans la basse-ville. Heureusement, l'appartement était pratiquement vide de meubles de sorte que le feu ne s'est propagé qu'à un divan. Un peu plus tard, un autre cocktail a explosé au 481, de LaSalle. La police enquête sur ces incidents. C.V.

QUÉBEC

Deuxième policier blanchi

L'agent André Lamontagne était soupçonné d'avoir blessé Claudie Boulet

FRANÇOIS SIMARD
Le Soleil

■ QUÉBEC — Moins de deux semaines après son confrère Frédéric Tremblay, le policier André Lamontagne a également été blanchi des accusations de brutalité qui pesaient contre lui. L'agent de la Sûreté municipale de Québec était soupçonné d'avoir infligé une blessure au rein à la jeune Claudie Boulet le soir de la Saint-Jean-Baptiste.

La nouvelle a été confirmée au SOLEIL par le procureur de la Couronne M^{re} Jean Lortie qui, par souci de transparence, avait confié le dossier à un procureur de l'extérieur de la région, M^{re} Jacques Tardif de Saint-Joseph de Beauce.

Après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête de la Sûreté du Québec concernant cet événement, M^{re} Tardif n'a pas cru bon porter d'accusations contre Lamontagne. Il a été impossible de rejoindre le procureur pour avoir des détails sur les raisons précises de l'abandon des procédures.

Quant à la victime, Claudie Boulet, elle était évidemment déçue du verdict. « J'ai appris la décision il y a quelques jours par un enquêteur de la sûreté du Québec et je suis très déçue. Mais ce n'est pas terminé », a-t-elle mentionné. Quant à savoir ce qu'elle compte faire, celle-ci a dit préférer parler à son avocat avant de dire quoi que ce soit. « Il reste le Comité de déontologie policière, mais pour le reste, nous verrons », a-t-elle expliqué.

PRUDENTS

À la Sûreté municipale de Québec, on était très prudents. « Je n'ai pas encore reçu la confirmation que les accusations n'ont pas été retenues, il est donc trop tôt pour commenter », a expliqué le directeur des relations publiques, le capitaine Daniel Delisle. « On a laissé le soin à d'autres instances d'effectuer l'enquête. On ne pouvait rien faire d'autre qu'attendre les résultats », a-t-il poursuivi.

À la Sûreté du Québec, chargée de l'enquête, le dossier est clos. « On a fait notre travail et on a remis le dossier au procureur. C'est à lui que revient la décision et nous n'avons pas à la commenter », a expliqué l'agent Richard Gagné. Celui-ci n'a pas voulu confirmer le verdict du procureur. Il a seulement mentionné qu'ils avaient probablement reçu la lettre expliquant la décision, mais qu'il n'en avait pas encore pris connaissance.

Il s'agit du deuxième cas où un policier de la Sûreté municipale de Québec est blanchi d'accusations de brutalité en l'espace de quelques semaines. Aucune accusation n'avait été portée contre le policier Frédéric Tremblay qui était soupçonné d'avoir injurié une manifestante lors de la l'inauguration de la statue du général de Gaulle en juillet.

Un autre cas est encore en suspens, celui des policiers Isabelle Vachon et Jean Beaudoin qui auraient malmené un adolescent de 16 ans lors de son arrestation dans le quartier Limoilou. L'avocat Guy Bertrand avait mené une croisade contre la brutalité policière à la police de Québec. Il avait même réclamé une enquête publique ce qu'avait refusé le ministre de la Sécurité publique de l'époque, Robert Perreault.



Claudie Boulet

La chicane reprend de plus belle à Sainte-Foy

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

SAINTÉ-FOY — L'accalmie entre les conseillers indépendants et la mairesse Andrée Boucher aura été de courte durée. Car la chicane a repris de plus belle, cette semaine, au sujet de l'ouverture des portes de l'hôtel de ville avant les réunions du conseil municipal. Les conseillers indépendants insistent pour que les portes de l'immeuble soient débarrées une heure avant le début de la rencontre pour permettre aux citoyens d'attendre au chaud.

Mais la mairesse rejette catégoriquement cette idée. « Ça ne se fait pas ailleurs, a-t-elle lancé au SOLEIL. La salle du conseil n'ouvre pas quand le

conseil n'est pas là. » Cette demande avait été formulée par des citoyens venus assister à la réunion du conseil, lundi dernier. Des citoyens qui avaient attendu une heure à l'extérieur de l'hôtel de ville avant de pouvoir entrer. La politique actuelle prévoit que les portes de l'édifice ouvrent à 19 h 30, et que celles de la salle du conseil doivent être débarrées à 19 h 45.

Le président du conseil, Pierre Morissette, avait répondu aux citoyens que les élus allaient se pencher sur la question, allaient tenter de voir ce qui pouvait être fait à ce chapitre. Ce qu'ils ont fait, mercredi soir, lors d'un comité plénier à huis clos. Mais la rencontre n'a pas été fructueuse. « On dirait que la mairesse ne veut pas qu'il y ait du mon-

de aux réunions du conseil. Moins il y en a et plus ça la rend heureuse. Il y a un intérêt des citoyens présentement pour la politique municipale à Sainte-Foy. Il ne faudrait pas le bousiller. On ne peut pas les laisser geler dehors en attendant la réunion », a soutenu le conseiller Jacques Langlois, lors d'une entrevue avec LE SOLEIL.

Mais c'est la mairesse qui décide de l'heure d'ouverture de la salle du conseil. Et elle ne voit pas pourquoi on débarrerait les portes de cette salle à 19 h 30 puis celles de l'hôtel de ville, à 19 heures. « Cet engouement pour la politique municipale ne durera pas. Les citoyens vont nous trouver très ennuyants après quelques temps. Alors je ne vois pas l'intérêt de changer les ré-

gles maintenant », a-t-elle indiqué, tout en ajoutant que l'ouverture prématurée des portes de l'édifice et du stationnement coûterait de l'argent. Le débat est toutefois loin d'être terminé. Car les conseillers indépendants devraient revenir à la charge, lors de la prochaine réunion du conseil, le 1^{er} décembre. Si le dossier ne se règle pas d'ici là, ils pourraient demander au conseil de voter sur le sujet. « Si la mairesse refuse le vote, elle portera l'odieux de sa décision », a avancé M. Langlois.

Les élus ont toutefois réussi à s'entendre sur un autre sujet, mercredi. Celui des compressions dans la masse salariale des employés. Les conseillers indépendants ont en effet donné leur appui à la mairesse pour qu'elle négocie

l'abolition du plancher d'emplois avec les cols bleus de la Ville. Une situation qui plonge toutefois certains conseillers dans l'eau chaude puisque Henry Jenkins et Michel Lefebvre avaient donné leur appui aux cols bleus pendant la campagne électorale.

La rencontre de mercredi a en outre permis à la mairesse de constater que le travail de conseiller commençait à peser sur les épaules de certains élus. « Plusieurs comprennent que la politique municipale vue de loin n'est pas la même que celle vue de près. Il y en a qui commencent à trouver que ça prend du temps et qui se sont plaints quand je leur ai demandé de se réunir pendant trois jours, la semaine prochaine », a-t-elle avancé.



SAVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER

2485, chemin Saint-Louis
Sillery
418 653-3115

Pour Noël, W.R. Savard vous propose
des diamants en multiple de cinq!

Notre modèle en or jaune 14k.
est serti de 5 diamants totalisant 0,17ct
Courant 650\$ - Spécial de Noël 450\$ taxes incluses



COUP D'OEIL SUR LES RÉGIONS

CHARLESBOURG Entente imminente pour les syndiqués

CHARLESBOURG — Une entente sur les conventions collectives de travail des groupes d'employés syndiqués à l'emploi de la Ville de Charlesbourg est imminente. Ce serait l'affaire de quelques semaines, le climat est bon, disait hier le responsable des communications, M. Richard Sévigny.

Aucune information ne filtre de ces négociations. Les parties se sont entendues pour ne rien révéler, indiquait le porte-parole de la municipalité.

On sait que Charlesbourg espère pouvoir réduire sa masse salariale de 6%, soit un peu plus d'un million \$ l'an prochain, pour éponger une partie de la facture de 3,1 millions \$ expédiée par le gouvernement du Québec.

Quatre cadres dont les salaires cumulés représentaient 400 000 \$ ont été remerciés la semaine dernière avec un dédommagement correspondant à un mois de salaire par année de service. Un groupe de 16 autres personnes prendront aussi leur retraite le 31 décembre; ces personnes dont le poste est aboli jouiront d'un boni spécial correspondant à un an de salaire.

Par ailleurs, un programme permanent d'aide à la retraite pour tous les employés, financé grâce aux surplus de la caisse de retraite municipale, est aussi en vigueur. Une centaine de personnes actuellement à l'emploi de la municipalité pourraient s'en prévaloir dans les prochaines années compte tenu de l'âge moyen de ces employés. Tous ces départs ne sont pas conditionnels à l'abolition du poste de leur titulaire; il en résulterait cependant des économies étant donné que la Ville prévoit embaucher des employés plus jeunes pour les remplacer, précisait hier M. Sévigny.

Le plan directeur de réorganisation des services, présenté aux employés, prévoit que ceux-ci devront être centrés sur les besoins des citoyens; les processus administratifs et les contrôles trop nombreux devraient être réduits pour augmenter l'efficacité de la machine bureaucratique, résumait ce porte-parole. Aucun plan d'effectif correspondant au besoin en personnel de la nouvelle administration n'a été communiqué aux employés, concluait M. Sévigny.

Voleurs téméraires

Trois hommes ont été arrêtés hier midi après avoir commis deux vols qualifiés à Saint-Tite et Lac-aux-Sables, dans le comté de Portneuf. Les individus se sont tout d'abord rendus vers 11h30 à la Banque Nationale de Saint-Tite où un de ceux-ci, masqué et armé d'un couteau de chasse, s'est fait remettre le contenu de la caisse. Il a ensuite rejoint ses compères qui l'attendaient à l'extérieur à bord d'un véhicule Eagle Premier. Probablement insatisfaits de leur récolte, ils se sont ensuite dirigés vers la caisse populaire de Lac-aux-Sables où ils ont usé de la même stratégie. Ils ont été interceptés un peu plus tard après s'être embourbés au bout du chemin de la rivière des Envies, un cul-de-sac. Les trois lascars, originaires de la région de Grand-Mère, comparaitront aujourd'hui au palais de justice de Shawinigan pour faire face à des accusations de vols qualifiés. F.S.

L'histoire de Charny

Associée aux éditions La Liberté, la Ville de Charny est sur le point de lancer un ouvrage relatant son histoire quasi centenaire et notamment le rôle que le chemin de fer y a joué. Intitulé Charny, histoire d'une collectivité ferroviaire et publié à un millier d'exemplaires, le volume de 250 pages est dû à l'auteur Cédric Lachance, détenteur d'une formation universitaire en histoire. Dans le cadre de programmes d'emploi d'été, de 1993 à 1996, M. Lachance s'est employé à retrouver puis à écrire l'histoire charnoycoise sous la supervision du greffier et directeur général de la Ville, Michel Hallé. La cérémonie de lancement de l'ouvrage se déroulera le 30 novembre, à compter de 14h, à l'hôtel de ville de Charny.

UNIVERSITÉ LAVAL

Deux chercheurs honorés

Deux chercheurs de l'université Laval viennent de recevoir le prix Albert-Creff de l'Académie nationale de médecine de France. Il s'agit des professeurs Claude Bouchard et Angelo Tremblay. Détenteur de la Chaire de recherche sur l'obésité, le Dr Bouchard est spécialisé en génétique des populations et enseigne en physiologie de l'exercice au Laboratoire des sciences de l'activité physique de l'université Laval. Son collègue Angelo Tremblay est physiologiste et nutritionniste. Cette distinction de la prestigieuse Académie nationale de médecine de France leur a été accordée pour leur rapport de recherche sur «les déterminants de la masse grasse» dans le domaine de la nutrition. Le professeur Tremblay, qui se trouve en Europe depuis mercredi, se rendra chercher le prix au cours d'une cérémonie à Paris, le 9 décembre.



Claude Bouchard



Angelo Tremblay



LE SOLEIL, JOCELYN BERNIER

Vive les enfants!

Le Pignon bleu, une maison pour grandir de la basse-ville de Québec, a célébré, hier, la Journée nationale de l'enfant en colorant le ciel de la Vieille Capitale de 200 ballons-messages. Cette fête annuelle commémore la Déclaration, par les Nations unies, des droits de l'enfant en 1959 et l'adoption de la Convention relative aux droits de l'enfant en 1989.

Pris en flagrant délit

Un individu de 23 ans de Neuville a été arrêté vers 1h40 hier matin alors qu'il tentait de voler un véhicule. L'homme a été pris en flagrant délit au 520, rue Montmagny à Québec alors qu'il essayait de faire démarrer la voiture après s'y être introduit par effraction. Il aurait alors dit aux policiers qu'il «avait besoin d'un char pour retourner chez lui à Neuville». Il a été conduit à la centrale de police du Parc Victoria et il comparaitra au palais de justice de Québec pour répondre à des accusations de vol de véhicule. F.S.

Voleur arrêté

La Sûreté du Québec a mis la main au collet, hier matin, d'un individu qui a commis neuf vols qualifiés dont trois dans des dépanneurs du secteur Lebourgneuf. Roch Gingras, 35 ans de Québec, a été appréhendé dans une résidence de la 46^e Rue à Charlesbourg. Selon l'agent Richard Gagné, de la Sûreté du Québec, Gingras agissait toujours masqué d'une cagoule et armé d'un couteau. Entre septembre et novembre, en plus de ses trois méfaits à Québec, il a également commis trois vols à Saint-Lambert, deux à Breakeyville et un à L'Ange-Gardien. Il a comparu sous trois chefs d'accusations de vols qualifiés. D'autres accusations devraient être portées. F.S.

Rejet de la poursuite contre les Forces armées

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

QUÉBEC — Le recours de l'ancien militaire qui poursuivait les Forces armées pour près de 1 million \$ est soit prématuré soit inexistant en cour supérieure. Son action est donc rejetée.

Rendant jugement sur une requête en irrecevabilité présentée par les Forces armées, le juge Yves Alain, de la cour supérieure, statue que l'homme habitant Québec doit d'abord épuiser ses recours comme le prévoit la loi sur la défense nationale. S'il n'est pas satisfait, il pourra se pourvoir en révision en vertu de la loi sur la cour fédérale.

Le jugement découle de l'examen d'une volumineuse jurisprudence. Dans chaque cas, celle-ci a conclu que les rapports entre les Forces armées et les militaires ne peuvent donner lieu à des recours devant les tribunaux civils.

Enrôlé dans les Forces armées en 1983, l'homme disait avoir été victime de harcèlement depuis 1990, peu de temps après son arrivée à la base de Baden-Baden, en Allemagne.

Le harcèlement continu de ses supérieurs et l'omission d'intervenir des officiers qui avaient été saisis du problème ont mené le militaire à une phase aiguë de détresse psychologique. En 1994, le technicien en approvisionnement ayant le grade de caporal recevait, contre son gré, sa libération des Forces armées avec mention honorable.

Dans son argumentation, le ministre de la Défense nationale alléguait qu'il n'existe aucun engagement contractuel entre un militaire et les Forces armées. Celui qui s'enrôle prend un engagement unilatéral en contrepartie duquel il n'existe aucune obligation.

Ainsi, l'enrôlement d'un militaire ne peut donner lieu à un recours devant les tribunaux civils.

ACCIDENT DU RANG STE-ANNE

Le rapport du coroner ne sera pas prêt avant 1998

FRANÇOIS SIMARD
Le Soleil

QUÉBEC — Il semble que les résultats des analyses toxicologiques visant à déterminer si la jeune Nadia Siconelly était sous l'influence d'alcool ou de drogue lorsqu'elle a perdu la vie dans le rang Sainte-Anne, le 8 novembre ne seront pas connus avant plusieurs semaines.

Le porte-parole du Bureau du coroner, François Houle, a confirmé que le coroner Pierre Brochu dévoilera tous les éléments en même temps dans son rapport. Ce rapport ne devrait vraisemblablement pas voir le jour avant 1998. «On ne donnera pas de résultats à la pièce. Le coroner préfère que tous les éléments soient connus en même temps de manière à avoir un portrait clair de la situation», a expliqué François Houle.

Selon ce dernier, les délais sont tout à fait normaux. «Ce type de rapport prend toujours plusieurs semaines. Il faut bien prendre le temps d'analyser tous les facteurs en cause», a-t-il mentionné.

Nadia Siconelly, 18 ans, avait embouti un véhicule lourd qui se trouvait au beau milieu du rang Sainte-Anne, fermé pour des travaux. Il a déjà été établi que la vitesse du véhicule dépassait les 100 km/h. Une bouteille de Cinzano avait également été retrouvée dans la voiture.

Il est toujours possible que la police de Sainte-Foy porte des accusations de négligence criminelle ayant causé la mort contre Excavation Fortier, l'entreprise effectuant les travaux. Cette dernière devra à tout le moins faire face à des accusations en vertu de l'article 303 du code de sécurité routière à cause d'une signalisation inadéquate. Elle pourrait ainsi se voir imposer une amende d'un maximum de 600 \$.

Un côté, le chômage est à son plus haut depuis 23 ans et la confiance exceptionnellement forte, mais l'autre côté reste très faible.

Les noix peuvent vous sauver la vie

Le nouveau composé Microbit en virage et le tout avec une minimale de pneu. L'Observe possède aussi de lamelles sur les blocs de caoutchouc à très haute résistance qui contiennent des balais d'essuie-glace. Elles agissent comme des balais d'essuie-glace. Elles agissent comme des balais d'essuie-glace.

Comment? Si vous en avez dans vos pneus! Grâce au composé Microbit à base de coques de noix, les pneus d'hiver Toyo assurent une traction remarquable même sur la glace la plus dure.

Toyo Observe. On ne fait pas de pneus d'hiver sans casser des noix.

TOYO

VOUS SERVICE dans tout le Québec

Ouvert le samedi de 8h à midi

PNEUS RATTÉ INC.

103, 3e Avenue, Québec 529-5378

MICHELIN
PARCE QUE LES PNEUS, C'EST IMPORTANT

AVIATIC CLUB

TRAITEUR

CUISINE EXOTIQUE ***

GARE DU PALAIS
522-3555

loto-québec résultats

Tirage du	GAGNANTS	LOTS
649 97/11/19	6/6 0 5/6+ 3 5/6 224 4/6 11 656 3/6 230 275	2 292 771,30 \$ 229 277,10 \$ 2 456,50 \$ 90,50 \$ 10 \$
Numéro complémentaire: 36		
Ventes totales: 15 307 317 \$ Prochain gros lot (appr.): 5 000 000,00 \$		
Tirage du	GAGNANTS	LOTS
449 97/11/19	6/6 0 5/6+ 0 5/6 23 4/6 1 063 3/6 19 007	1 000 000,00 \$ 50 000,00 \$ 500 \$ 50 \$ 5 \$
Numéro complémentaire: 02		
Ventes totales: 583 190,00 \$		
Tirage du	NUMÉRO	Tirage du
02 06 07 12 20 22 24 25 31 35 40 42 46 52 55 56 64 68 69 70	522 1821	97/11/19 97/11/20 97/11/20
NUMÉRO: 942970		
NUMÉRO: 397175		

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Au bout du fil... Toutes les conditions!

Frais de 95¢ la minute

L'état des routes de Transports Québec et la météo d'Environnement Canada

1 900 565-4000

Environnement Canada

Des experts suggéraient la survie de l'hôpital Saint-Julien de Bernierville

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — Un groupe d'experts mandatés par le ministère de la Santé a recommandé l'an dernier au gouvernement de laisser ouvert l'hôpital Saint-Julien de Bernierville que la Régie régionale Maurice-Bois-Francis vient de condamner à la fermeture.

Ces sept spécialistes estimaient que l'institution devait continuer à offrir des soins à environ 250 patients, soit environ la moitié des 542 pensionnaires actuels. Leur état, disaient-ils, est trop lourd pour qu'ils puissent être pris en charge par la communauté.

Ils « souffrent de pathologies multiples et seraient plus difficiles à retourner dans la communauté », peut-on lire dans un document déposé hier à l'Assemblée nationale par le député libéral de Frontenac, Roger Lefebvre.

Le groupe recommandait que 30% des patients hospitalisés soient retournés dans la communauté d'ici trois ans et que 50% le soient d'ici cinq ans.

Il suggérait aussi que le permis de l'établissement soit revu de manière à ce qu'il corresponde, éventuellement, à sa nouvelle vocation. Il aurait pu devenir un centre hospitalier de longue durée pour les autres patients.

Répondant au député de Frontenac, le ministre de la Santé, Jean Rochon, a clairement affirmé qu'il était hors de question que la Régie revienne sur sa décision de fermer Saint-Julien.

Cette institution est un reliquat du passé, a-t-il fait valoir. « Il fut une période au Québec, comme dans les autres pays, où les gens étaient amenés dans un milieu asilaire parce que, à l'époque, on n'avait pas de traitements. On n'avait pas d'interventions pour mieux s'occuper d'eux. »

Mettant de côté les « experts » de Roger Lefebvre, le ministre a ensuite fait appel à des « cliniciens » et à des « citoyens » selon qui les patients hospitalisés à Saint-Julien pourront être transférés dans des foyers de groupe ou des familles d'accueil.

Ceux qui ne le pourront pas seront transférés dans d'autres établissements, a tranché le ministre.

L'hôpital Saint-Julien, né il y a 125 ans, a un budget annuel de 27 millions \$ et compte 647 employés. Le comité de relance de l'hôpital, qui ne s'oppose pas à la désinstitutionnalisation, tiendra dimanche une manifestation sur les terrains de l'institution de Bernierville, une petite municipalité de 1700 habitants.

J.-P. Cantin, ex-avocat des soeurs du Bon-Pasteur quitte le Barreau

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'ex-avocat des soeurs du Bon-Pasteur, Jean-Pierre Cantin n'est plus avocat. Il a démissionné du Barreau le 13 novembre « pour des raisons personnelles », quelques jours après le jugement mettant en faillite le Marché central métropolitain de Montréal.

Dans son jugement rendu le 5 novembre, le juge Jean Guibault affirme que « les transactions suspectes auxquelles a participé M^e Jean-Pierre Cantin sont considérables et le conflit d'intérêts évident ». Le juge se pose en outre beaucoup de questions sur les agissements de Jean-Pierre Cantin durant la période où il était fiduciaire des soeurs du Bon-Pasteur et des soeurs du Bon-Conseil de Chicoutimi.

L'avocat a remis sa démission du Barreau la semaine dernière, sans donner d'explications. Aucune plainte disciplinaire n'a été déposée contre lui.

De son côté, la GRC continue son enquête sur des dépôts importants totalisant 4,8 millions \$ faits par Jean-Pierre Cantin en 1994 et en coupures américaines, dans une succursale de la Banque Nationale, à Québec. « Il n'y a pas eu d'accusations. L'enquête est en cours », répond un officier de la GRC, rappelant que des enquêtes de

ce type peuvent durer trois ou quatre ans. Ce qui est inhabituel dans ce dossier constate-t-il, c'est qu'on a l'argent mais on ne sait pas encore à quoi le relier.

LE NOTAIRE

Par ailleurs, le syndicat de la Chambre des notaires serute le jugement « pour voir s'il y a eu un manque d'éthique », de la part du notaire Gilles Saint-Pierre, un autre personnage impliqué dans les transactions de Marché central. « Le problème, explique Antonin Fortin, de la Chambre des notaires, c'est que personne n'a porté plainte contre lui. » La Chambre s'est déjà penchée sur le cas de Gilles Saint-Pierre l'automne dernier, mais on ne lui avait fait aucun reproche. « On a envoyé un inspecteur. Mais ce notaire ne minute pas. Il a une pratique non conventionnelle puisqu'il fait surtout du montage financier », poursuit M. Fortin.

Gilles Saint-Pierre aurait entre autres accepté une commission de 1 million \$ pour avoir vendu à sa propre compagnie un terrain de 3 millions \$ du Marché central. Bisailon ne lui a d'ailleurs jamais réclamé ces trois millions \$. Saint-Pierre était en outre le représentant de Fincom international, une compagnie sans siège social qui se disait prête à acheter Marché central pour 115 millions \$.

Quant au personnage principal dans l'histoire du Marché, Jean-Alain Bisailon, celui qui « se prétend seul actionnaire de Marché », comme le décrit le juge Guibault, il fait face à deux accusations criminelles d'évasion fiscale totalisant 4,4 millions \$ pour les années 1991-92. Après maintes tentatives de la part de ses avocats pour retarder la cause, celle-ci est maintenant dans l'engrenage. L'accusation n'a pas de rapport avec le Marché central, même si les agents de Revenu Canada suivent ce dossier avec intérêt.

Les soeurs du Bon-Pasteur de Sainte-Foy ont investi 81 millions \$ dans le Marché central métropolitain entre 1992 et 1996. En juin 1996, elles ont renvoyé leur comptable depuis 15 ans, Denis Schmouth et Jean-Pierre Cantin. Elles ont par la suite intenté plusieurs procédures



Jean-Pierre Cantin

judiciaires pour tenter de retrouver leur argent. Elles ont réussi à stopper l'hémorragie au Marché central le 5 novembre en obtenant sa faillite. Le syndic nommé pour scruter les transactions effectuées entre 1992 et 1996 attend la décision de la cour d'appel d'écouter ou non la contestation de cette faillite, avant de poursuivre son enquête.

Des patients très difficiles à retourner en société

Noël s'en vient !



15%

de rabais sur tous*
les manteaux
et chapeaux de
fourrure
à prix courant
en magasin.



20% à 40%

de rabais sur tous*
les manteaux
à prix courant
en magasin.



Emballage
cadeaux
gratuit
avec achat



OUVERT
LE DIMANCHE
DE 12 H À 17 H



* EXCLUSION: vêtements de ski et Kanuk (coupon-rabais du fabricant).
Marchandise en magasin seulement.
Ne peut être jumelée à aucune autre promotion.

laliberté

Mail Centre-Ville
525-4841

Stationnement gratuit avec achat

• Place Cartier • Place Jean-Lesage • Hôtel Ramada
• Cinéplex Odéon • Auto-Parc P.M.S.

2,8%

SÉRIE TL 1997

ACURA
Optima

QUÉBEC (Québec)
4901, boul. des Galeries,
Québec 622-8180
Ext. de Québec 1-888-21-ACURA
Voisin des Galeries de la Capitale

C
P
J

- Cours privés à domicile
- Services de psychologie
- Service d'orientation
- Service d'orthopédagogie
- Programme Répît pour jeunes handicapés

LE CENTRE
PRO-JEUNESSE
(418) 654-0406

La capitale dépense 25 000\$ pour un Noël québécois à Bordeaux

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC—La Ville de Québec dépensera 25 000\$ pour participer au «Noël québécois» à Bordeaux, du 5 au 23 décembre.

Ce montant sera versé à la firme Consul'Art pour superviser et coordonner les ressources financières et matérielles au projet et payer les coûts de réalisation.

Ce projet, selon un rapport du Bureau des relations internationales au Comité exécutif, s'inscrit dans le cadre du 35e anniversaire du jumelage entre Québec et Bordeaux et l'invitation a été faite par M. Alain Juppé, maire de Bordeaux, au maire Jean-Paul L'Allier, lors de la mission à Bordeaux en novembre 1996.

Ce Noël à Bordeaux, dit le document, permet à la Ville de faire valoir, auprès de la ville jumelle, différentes facettes de la personnalité de la capitale. On veut y faire la promotion du tourisme en collaboration avec l'Office du tourisme et des congrès de la CUQ; la promotion de la culture, avec l'appui de la Librairie québécoise de Paris; la promotion de commerçants du quartier Petit Champlain.

Un kiosque d'information et de promotion touristiques sur Québec et sa région, avec priorité accordée au thème de l'hiver, sera intégré à celui qui sera occupé par Air Canada au «Marché de Noël québécois» sur les Allées de Tourny.

Deux artisans-commerçants du quartier Petit Champlain, une entreprise de produits de l'érable, et un joaillier pré-

senteront et vendront leurs produits, en kiosque, aussi aux Allées de Tourny. Cela coûtera 8100\$ tandis que la présence de la Librairie du Québec à Paris, avec la participation de deux écrivains originaires de Québec, coûtera 3750\$.

Des dépenses de 10 500\$ sont prévues pour la décoration: envoi de drapeaux, drapeaux de table, rubans décoratifs, fanions et affiches pour la décoration des vitrines des commerçants bordelais, avec la collaboration du gouvernement du Québec.

Le chef de l'opposition à l'hôtel de ville, M. Martin Forgues, croit que cela fait partie des dépenses «discutables et non essentielles» dans un contexte économique difficile. Il croit qu'on peut faire la promotion de Québec autrement.

M. Forgues précise que les conseillers du Progrès civique veulent participer à la préparation du budget de la Ville, histoire de voir où est le gras à couper.

Par ailleurs, le maire se rendra à Lyon pour participer aux Entretiens Jacques Cartier qui auront lieu du 8 au 10 décembre. M. L'Allier profitera de ce voyage pour séjourner quelques jours à Paris, à titre de vice-président de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF). Il y rencontrera le secrétaire permanent de l'AIMF avec qui il veut s'entretenir de la contribution canadienne au fonds de coopération de l'AIMF. À Lyon, M. L'Allier participera au colloque dont le thème est «Décentralisation et efficacité de l'action publique». Ce voyage à Lyon et Paris n'a aucune implication financière pour la Ville.

À QUÉBEC, DÈS DEMAIN

Un défilé très musical pour le Père Noël

GUY BENJAMIN
Le Soleil

QUÉBEC—Les Québécois auront la chance de voir un défilé du Père Noël complet, demain après-midi, dans les rues de Québec. Le char du principal personnage de cette fête des enfants, grands et petits, sera cette fois de la partie.

La semaine dernière, lors du défilé sur la rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Père Noël avait salué la foule du haut d'un autobus à deux étages. Un ennui technique avait obligé les organisateurs à mettre de côté le char du vieux bonhomme à la barbe blanche. «Nous avons pris cette décision pour des raisons de sécurité», explique M. Marc Desmarais, le directeur des opérations des Productions HO!

Nous avons été audacieux dans la conception du char du Père Noël, montgolfière, scènes de cinéma et grue de cinéma qui permet d'aller au-dessus des spectateurs, mentionne M. Desmarais. «Ce n'est pas à voir, c'est à admirer». Un contrepoids de trois tonnes doit être installé sur la fameuse grue de cinéma.

Le défilé du Père Noël se mettra en branle à 13h, à l'angle de la 18e Rue et de Benoît XV, pour emprunter la 3e Avenue, la 4e Rue, le pont Drouin, la rue des Embarcations, la rue de la Couronne, et le boulevard Charest jusqu'à la gare du Palais. Il faudra 1 heure et 45 pour franchir les 3,5 kilomètres. Les spectateurs auront de l'animation devant eux pendant 40 minutes, précise M. Desmarais.

Le porte-parole des Productions HO!



L'an passé, à Sainte-Foy, le défilé du père Noël avait été un bon succès de foule.

mentionne qu'il s'agit du défilé le plus musical mis sur pied par son organisation. Le manque d'animation musicale fut le principal reproche à l'endroit du défilé de l'an dernier, dans les rues de Sainte-Foy. Le nombre de caisses de son a été doublé cette année, pour atteindre 70, qui diffuseront la musique provenant de 15 systèmes d'amplification autonomes. Le côté scénique et l'animation ont aussi été améliorés, promet M. Desmarais.

Le Père Noël défilera cette année dans des quartiers où la pauvreté et la

misère sont un peu plus présentes. Une invitation est donc lancée aux personnes qui se rendront au défilé d'y apporter des denrées non périssables ou de prévoir un peu d'argent pour y faire un don. Une heure avant le début du défilé, des bénévoles circuleront dans les rues pour recueillir les dons, qui permettront de constituer des paniers de nourriture que recevront les familles plus démunies. L'Archipel d'entraide est l'organisme qui supervisera cette cueillette et s'occupera d'en distribuer les fruits.

LE TRENTE ET UN®

Nouveaux designs
chemise velours gaufré
39,95

Texture à la une, le velours au premier plan. Pur coton, effet gaufré miniature. Lime, mastic, sapin, marino. M.g.tg. Rég. 55.00*. Chemise flanelle carreaux d'Europe 79.95

la maison
simons

PLACE STE-FOY GALENIES DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

sélectronic
LE LEADER EN INFORMATIQUE

meilleur
PÉRIODIQUE
MAGISTRONIC
ISO 9001

Payable dans 1 an

LIVRAISON ET INSTALLATION

Ouvert 7 jours

Reservez maintenant pour Noël

PENTIUM 150 MHz INTEL
• 16 Mo mémoire vive EDO • Chipset Intel Triton II • 256 Ko cache • Disque rigide 1 Go • Carte vidéo 64 bits 1 Mo MPEG • Moniteur 14 po SVGA couleur • CD-ROM 12X • Carte de son 16 bits • Haut-parleurs de 100 watts amplifiés • Clavier français Win 95 • Tapis • Souris

997\$ Fax modem inclus

PENTIUM 200 MMX INTEL
• 32 Mo mémoire vive EDO • Chipset Intel Triton II • 512 Ko cache • Disque rigide 1.3 Go • Carte vidéo 3D 2 Mo MPEG • Haut-parleurs 100 watts amplifiés • Moniteur 14 po couleur • CD-ROM 24X • Clavier français Win 95 • Tapis • Souris • Windows 95 français CD/V/97

1597\$

PROCESSEUR 166 MHz MMX
• 16 Mo mémoire vive EDO • Chipset Intel Triton II • 512 Ko cache • Disque rigide 1.6 Go • Carte vidéo 3D 2 Mo MPEG • Haut-parleurs de 100 watts amplifiés • Moniteur 14 po couleur • CD-ROM 24X • Clavier français Win 95 • Tapis • Souris • Carte de son 16 bits • Windows 95 français CD/V/97

1297\$ Aussi Pentium II 300 MMX en magasin

PENTIUM 233 MMX INTEL
• 32 Mo mémoire vive EDO • Chipset Intel Triton II • 512 Ko cache • Disque rigide 1.6 Go • Carte vidéo 1 Mo MPEG • Moniteur 14 po SVGA couleur • CD-ROM 24X • Carte de son 16 bits • Haut-parleurs 100 W amplifiés • Clavier français Win 95 • Tapis • Souris • Windows 95 français CD/V/97

1697\$

GARANTIE 2 ANS PIÈCES ET MAIN-D'ŒUVRE SOUTIEN TECHNIQUE 7 JOURS SUR 7 *Sur approbation de crédit. conditions en magasin.

600, Belvédère, 1 (888) 687-4545
Place de la Cité (porte n° 5) 658-4535

L'Étalon

WATERMAN

La collection comprend: stylo plume, stylo à bille, portemine et stylo à bille roulante.
La collection disponible en quatre couleurs laquées: noir, rouge, vert et bleu.
À partir de 200\$ chacun.
Offert dans un écrin de luxe.
Les plus grandes marques aux meilleurs prix.

BOUTIQUE BY
Stylo

PLACE LAURIER 651.1295

FONDATION DE LA MAISON
MICHEL SARRAZIN

Donnez... de la tendresse

Parent ne pouvait accepter de perdre son combat

Pour la poursuite, il avait planifié le meurtre

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Incapable d'accepter de perdre le combat qu'il menait contre sa femme depuis quatre ans, Réjean Parent a résolu de la tuer si elle achetait ses actions dans leur entreprise. Sa frustration et son exaspération ne sauraient constituer une défense, et il doit donc être reconnu coupable de meurtre prémédité.

La procureure de la Couronne, M^e Hélène Bouillon, a demandé hier aux huit femmes et quatre hommes du jury de rendre « la seule décision qui s'impose », soit de déclarer l'homme de 48 ans coupable de l'accusation portée, soit meurtre prémédité. Son plan, a-t-elle fait observer au jury, n'avait pas à être bien complexe pour qu'il s'agisse d'un meurtre prémédité.

Il suffisait qu'il se dise: « Je vais la tuer si elle achète les actions. » Quant à la provocation invoquée la veille par son vis-à-vis, M^e Bouillon a souligné qu'il aurait fallu qu'elle soit soudaine et inattendue pour être retenue.

L'accusé, de dire la procureure de la Couronne, avait peut-être plusieurs raisons de se croire lésé par la tournure des événements dans la procédure



Réjean Parent

de divorce du couple et de partage des biens. Mais ceci ne change rien à l'affaire. Si Parent avait des raisons d'être frustré et d'en vouloir à sa femme, il n'en avait aucune de la tuer, de marteler M^e Bouillon. Dans l'enregistrement d'une conversation téléphonique, deux ans plus tôt, l'homme exprimait déjà son amertume, son désespoir et son désir de vengeance, estime la procureure. « Si tu ne veux pas t'entendre, je te donne une semaine, après ça je m'en vais à l'impôt. Je

m'en vais me déclarer à l'impôt, ça fait que tu vas embarquer dans le paquet toi aussi, puis après ça, je vais faire faillite. »

PRÊT À TOUT

Selon M^e Bouillon, l'accusé donnait là une indication claire qu'il était prêt à s'impliquer et à se dénoncer par vengeance. S'il devait perdre sa bataille contre sa femme, il était prêt à « couler avec elle ».

Donc, pour Parent, la vie de sa femme était moins importante que ses 50% d'actions dans leur entreprise.

Par ailleurs, M^e Bouillon a soulevé plusieurs questions quant à l'arme utilisée par Parent pour abattre la victime. Propriétaire de plusieurs armes, l'accusé a expliqué qu'il avait

peur de se les faire voler et qu'il les avait placées dans un coffret de sécurité, sauf l'arme du crime.

Dans son témoignage, Parent a expliqué qu'il la portait sur lui depuis 1992 parce qu'il avait aussi peur de se la faire voler. Aucune de ses armes n'était chargée, sauf celle-là.

Enfin, M^e Bouillon a demandé aux jurés de se remémorer les propos que l'accusé a tenus à une danseuse, dans le bar où il s'est rendu après le crime.

Ces propos révélateurs, aux yeux de la procureure, n'étaient pas ceux d'un homme venant de tuer sa femme sans y avoir pensé auparavant.

Le juge Gaston Desjardins donnera ses directives finales aux jurés lundi.

On descend les prix!

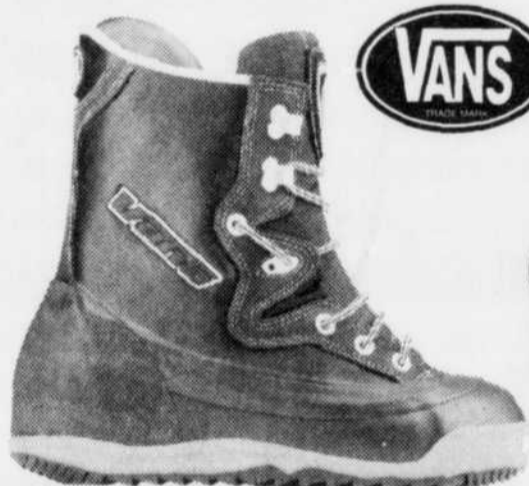


Planche à neige
SIMS
Modèles Signature (Pro Model)
143, 148, 151 et 153 cm.
Prix cour. 499,99

349⁹⁹
Rabais de 150\$

Skis
ROSSIGNOL Carve 10.4
Prix cour. 299,99

279⁹⁹
Rabais de 20\$



Bottes
VANS Hi-Standard
Freestyle
Choix de couleurs
Pour femme
Prix cour. 249,99

99⁹⁹
Rabais de 150\$

Trip

Planche à neige
TRIP Fade
Freestyle
Pour junior
115, 125 et 135 cm
Prix cour. 269,99

249⁹⁹
Rabais de 20\$

Gratuit
50\$ ou 100\$
de certificats-cadeaux

À l'achat de 250\$ et plus de vêtement de ski ou de planche à neige (blouson, pantalon) au prix courant, obtenez un certificat cadeau de 50\$ et à l'achat de 500\$ et plus de vêtement de ski ou de planche à neige (blouson, pantalon) au prix courant, obtenez un certificat-cadeau de 100\$.

Offre en vigueur jusqu'au 30 novembre 1997.



Bottes
DRILL Press
En Nubuck et Cordura
Pour adulte
Au bas prix de

139⁹⁹



Ensemble de ski alpin pour junior
Skis **ELAN Team BRX**
Bottes **SAN MARCO RX5** ou **RX6**
Fixations **SALOMON Quad 300**
Prix cour. 249,97

199⁹⁷
Rabais de 50\$

ROSSIGNOL

Charlesbourg
Carrefour Charlesbourg
626-2157

Lévis
Galeries Chagnon
835-1088

sports experts®

Québec
Galeries de la Capitale
627-0062

Québec
Place Fleur de Lys
649-1999

Ste-Foy
Place Laurier
Halte-Bouffe, 3e niveau
659-4547

Ste-Foy
Place Laurier
Mail est
658-6134

SEARS

VENTE DE 2 JOURS

et quantité de bons achats

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR DE 8H30 LE SAMEDI 22 NOVEMBRE JUSQU'À LA FERMETURE DU MAGASIN LE DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1997, DANS LA LIMITE DES STOCKS*.

DE PLUS, PROFITEZ DES OFFRES SPÉCIALES D'OUVERTURE LE SAMEDI SEULEMENT, DE 8H30 À 10H30.

CETTE FIN DE SEMAINE SEULEMENT
GAGNEZ LE DOUBLE DE POINTS DU CLUB SEARS†

Rabais 25%

GÂTEAU DE NOËL
400 g. Limite de 2 par client. N° 72046.
Rég. Sears 1,99. Ch.

149

Moitié prix

JEU DE TOURNEVIS CRAFTSMAN™
10 PIÈCES
Garantie à vie; détails chez Sears. N° 32293. Rég. Sears 39,99.

1999

Rabais 25%

VÊTEMENTS POUR TOUTE LA FAMILLE, À PRIX ORDINAIRE

Sauf les vêtements Joe Boxer™, Calvin Klein, Guess™ et certains sous-vêtements de grandes marques. Détails en magasin. après 10h30, samedi épargnez 15% sur tous les vêtements pour enfants, à prix ordinaire.

Rabais 60%

TAPIS FIELDCREST™ EN COTON BOUCLÉ

Rég. Sears 17,99-59,99. Ch. **699-2399**

Rabais 40%

TOUS LES SOUS-VÊTEMENTS PRODIGE™, HOMME
Styles mode variés, dont caleçon à taille basse, bikini et boxer, dans un vaste choix d'imprimés et de tons unis.

Moitié prix

TOUTES LES TENUES DE NUIT ET DESSOUS POUR FEMME, JOE BOXER™ GIRLFRIEND!
Le choix peut varier selon le magasin.

Rabais 40%

LARGE CHOIX DE MONTRES MODE ET DE GRANDES MARQUES
Disponibles dans la plupart des magasins.
Le choix peut varier selon le magasin.

Rabais 10\$

CAFETIÈRE KENMORE™ 4 TASSES
Avec filtre permanent. N° 81082. Rég. Sears 24,99.

1499

*Jusqu'au dimanche 23 novembre 1997, les membres du Club Sears peuvent utiliser leur carte Sears pour tout achat en magasin et gagner le double de points du Club Sears sur presque toute la marchandise. Seul les achats dans les concessions, les produits et services automobiles, les frais de livraison et de main d'œuvre et les commandes sur mesure. Achat sur place seulement.
†Certains articles ont peut-être été soldés la semaine dernière. Les rabais ne peuvent être jumelés à aucune autre offre de rabais.

SEARS

11417. Copyright 1997. Sears Canada Inc.

SEARS

Rabais 30%

TOUS LES ACTIVÉTEMENTS FÉMININS À PRIX ORDINAIRE

Choix de grandes marques dont Nike™, Adidas™, R & B™ Sport, Reebok™, Bauer™, et Tradition Country Collection™.

Rabais 25%

TOUS LES JEANS LEVI'S™ POUR HOMMES, FEMMES ET ENFANTS

Choix parmi tous les modèles et tailles.

Rabais 30%

TOUS LES CHEMISIERS POUR FEMMES TAILLES IMAGE 18+ À PRIX ORDINAIRE

Choix de modèles habillés ou tout-aller.

Rabais 30%

TOUS LES PEIGNOIRS EN ÉPONGE POUR FEMMES

Choix de modèles en éponge de coton boudé, gratté ou velouté. Tons de joyaux, noir, marine et vert chasseur. La sélection peut varier suivant le magasin.

Rabais 25%

TOUTES LES ÉCHARPES POUR FEMMES

Modèles de soie, de jersey, de mailleton et autres.

Rabais 30%

MANTEAUX HABILÉS OU TOUT-ALLER POUR FEMMES, À PRIX ORDINAIRE

Sauf articles déjà soldés ou en liquidation, dans la limite des stocks.

Rabais 30-50%

COORDONNÉS DE SALLE DE BAINS, MODÈLES DE FIN DE SÉRIE

Y compris gobelets, porte-savon et plus.

Rabais 30%

TOUS LES COORDONNÉS FÉMININS À PRIX ORDINAIRE DE MARQUES: JONES STUDIO, JONES STUDIO SPORT, 1ST ISSUE, ALFRED DUNNER, NYGARD COLLECTION, ET TAN JAY™

Certaines marques vendues dans certains magasins seulement.

RÉCLAME DE SERVIETTES MODÈLES ET COULEURS DE FIN DE SÉRIE

Serviette de bain. Ch.

499

Serviette de toilette. Ch.

299

Débarbouillette. Ch.

199

Rabais 30%

TOUS LES CHANDAILS POUR HOMMES, À PRIX ORDINAIRE
Différents modèles et tissus.

Rabais 15-50%

TOUS NOS VÊTEMENTS D'EXTÉRIEUR POUR HOMMES

Rabais 33%

TOUS LES PANTALONS HABILÉS DE PLUS DE 50 \$ POUR HOMMES
Modèles simples et élégants en laine ou mélange de laine.

Rabais 50%

TOUS LES CALEÇONS BOXEUR POUR HOMMES

Rabais 25%

TOUS LES ACTIVÉTEMENTS DE MARQUES CONNUES POUR HOMMES

Nike™, Adidas™, Reebok™ et plus.

Certaines marques vendues dans certains magasins seulement.

Rabais 30%

TOUTES LES TENUES DE NUIT POUR GARÇONS ET FILLES, TAILLES 2-16

Choix de modèles. Filles, tailles 2-16; garçons, tailles 2-18. La sélection peut varier suivant le magasin.

Rabais 30%

TOUS LES PYJAMAS POUR HOMME, EN PAQUETS

Du Magasin pour Hommes Sears, "Mr. Jeff" et Functionals™.

Rég. Sears 15,99-36\$. Le paq. 11^h-25^h

Rabais 30-50%

COORDONNÉS DE CHAMBRE À COUCHER, MODÈLES DE FIN DE SÉRIE

Y compris douillettes, couvre-lits et plus.

VENTE DE 2 JOURS

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR DE 8H30 LE SAMEDI 22 NOVEMBRE JUSQU'À LA FERMETURE DU MAGASIN LE DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1997, DANS LA LIMITE DES STOCKS*

*Certains articles ont peut-être été soldés la semaine dernière. Les rabais ne peuvent être jumelés à aucune autre offre de rabais. Achat sur place seulement.

SEARS

11418. Copyright 1997. Sears Canada Inc.

LE QUÉBEC LE CANADA

LES POLITIQUES DE TOLÉRANCE ZÉRO

« Une dérive de l'État québécois »

L'équipe sortante du Conseil permanent de la jeunesse laisse un dur constat en héritage

JEAN-MARC SALVET
Le Soleil

QUÉBEC — En multipliant les politiques de tolérance zéro à l'égard des jeunes, le gouvernement québécois exerce une discrimination systématique à leur endroit. Cette façon de faire témoigne d'une dangereuse dérive, soutient le Conseil permanent de la jeunesse.

À quelques semaines de l'entrée en fonction d'une toute nouvelle équipe, les membres actuels du Conseil permanent de la jeunesse ont dressé cette semaine un sévère constat de la situation des jeunes au Québec.

« Il est de bon ton de croquer du jeune, de montrer une image de force envers eux », a ainsi déploré Marc-André Dowd, vice-président du Conseil au cours des quatre dernières années.

Pour illustrer son propos, Marc-André Dowd a cité la récente réforme de la sécurité routière. « Le gouvernement a instauré un régime très sévère, mais uniquement pour les jeunes conducteurs de 16 à 24 ans: 0,0 d'alcoolémie au volant et un maximum de quatre points d'inaptitude alors que le citoyen de 40 ans peut, lui, en toute impunité accumuler jusqu'à 15 points. »



LE SOLEIL
Michel Philibert et Marc-André Dowd, respectivement président et vice-président du Conseil permanent de la jeunesse.

« Un excès de vitesse est-il plus grave à 18 ans qu'à 40 ans? Pourtant, maintenant au Québec, les conséquences sont différentes selon l'âge du conducteur. »

Autre accroc dénoncé par le Conseil permanent de la jeunesse: la réforme de l'aide sociale. Les 18 à 24 ans qui refuseront de participer à un parcours d'insertion se verront imposer une pénalité de 150\$ par mois, a rappelé Marc-André Dowd.

« Le gouvernement veut faire image en conservant d'un seul coup la cohorte des 18-24 ans dans un régime qui n'est manifestement pas prêt à les accueillir. »

M. Dowd a ajouté à sa liste les multiples interventions policières dans les écoles secondaires. « Le concept de tolérance zéro flotte dans l'air pour tout ce qui concerne les jeunes. Où cela nous mènera-t-il? »

Pour le Conseil permanent de la jeunesse, ces politiques témoignent d'une dérive de la société québécoise. Le président sortant, Michel Philibert, qui cédera sa place à quelqu'un d'autre d'ici peu, invite son successeur à la vigilance.

L'autre défi de la nouvelle équipe sera de veiller, à la hauteur de ses moyens, à ce que les jeunes aient une place dans les diverses instances décisionnelles. Et notamment dans la fonction publique, « qui leur est complètement fermée ».

TRAFIC DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Hydro limoge à son tour

Un employé vendait des listes téléphoniques à une agence privée

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — L'enquête de la Sûreté du Québec sur l'existence d'un marché noir du renseignement personnel a fait une autre victime. Hydro-Québec a congédié, le 29 septembre, un employé qui vendait des listes de numéros de téléphone de clients de la société d'État à une agence privée.

Cette personne devient le deuxième salarié de l'État congédié pour avoir fait le commerce d'informations confidentielles. Mardi, le ministre du Revenu, Rita Dionne-Marsolais, annonçait qu'un fonctionnaire du fisc avait été mis à la porte à la suite d'une enquête interne au cours de laquelle la dame avait vendu des informations à des tiers.

Dans les heures qui suivirent, la sous-ministre du Revenu, Nicole Malo, en rajoutait en signalant que sept autres fonctionnaires avaient été congédiés pour des « manquements graves » aux règles ministérielles d'éthique et de confidentialité. Il n'y aurait pas eu dans ces sept « cas isolés » de commerce d'information.

Ce n'est qu'au terme de la période des questions, hier, à l'Assemblée nationale où il fut interrogé par le libéral Jacques Chagnon que le ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, a annoncé aux journalistes qu'Hydro-Québec avait congédié un de ses employés à la suite des investigations faites par la SQ.

Le ministre a signalé qu'on ne lui avait appris la nouvelle qu'à sa sortie du Salon bleu. « Je savais qu'il y avait une enquête policière, mais je ne savais pas qu'il y avait eu un congédiement. Je n'ai rien à cacher et je ne cacherais rien! »

Le député Chagnon tentait de savoir pourquoi la société d'État n'avait pas déclenché une enquête interne à la suite des révélations faites par la Commission d'accès à l'information sur l'existence d'un marché noir du renseignement personnel et de la publication d'un rapport de perquisition de la SQ démontrant que des dossiers d'Hydro-Québec, du Revenu, de la Régie de l'assurance-maladie et du Centre de renseignements policiers du Québec avaient fait l'objet d'un marchandage.

Guy Chevrette avait répondu « qu'à Hydro, ils ne font pas faire une enquête interne quand on n'a pas le début de l'ombre du doute qu'il y a du monde qui trafiquait de l'information ».

Selon un porte-parole d'Hydro-Québec, Guy L'Italien, l'employé congédié agissait seul et aurait vendu « très

peu » de numéros de téléphone. « Nous en saurons plus au moment où la SQ remettra son rapport au Procureur général. »

LA TÊTE DE LA MINISTRE

Dans le camp libéral, on n'en revient pas de la performance du gouvernement dans ce que l'on désigne déjà comme le « scandale du trafic d'informations confidentielles ». Le député Russell Williams a même demandé la démission de la ministre Rita Dionne-Marsolais, « qui est incapable de comprendre l'importance de ce scandale ». D'ailleurs, cette dernière a indiqué que son ministère allait faire appel au « Mouvement de la qualité totale » pour éviter les « fuites » au fisc.

« La liste s'allonge », a commenté Jacques Chagnon en faisant allusion à la série de congédiements. « Que se passe-t-il à la SAAQ, à la RAMQ et au CRPQ? Nous allons creuser le dossier. »

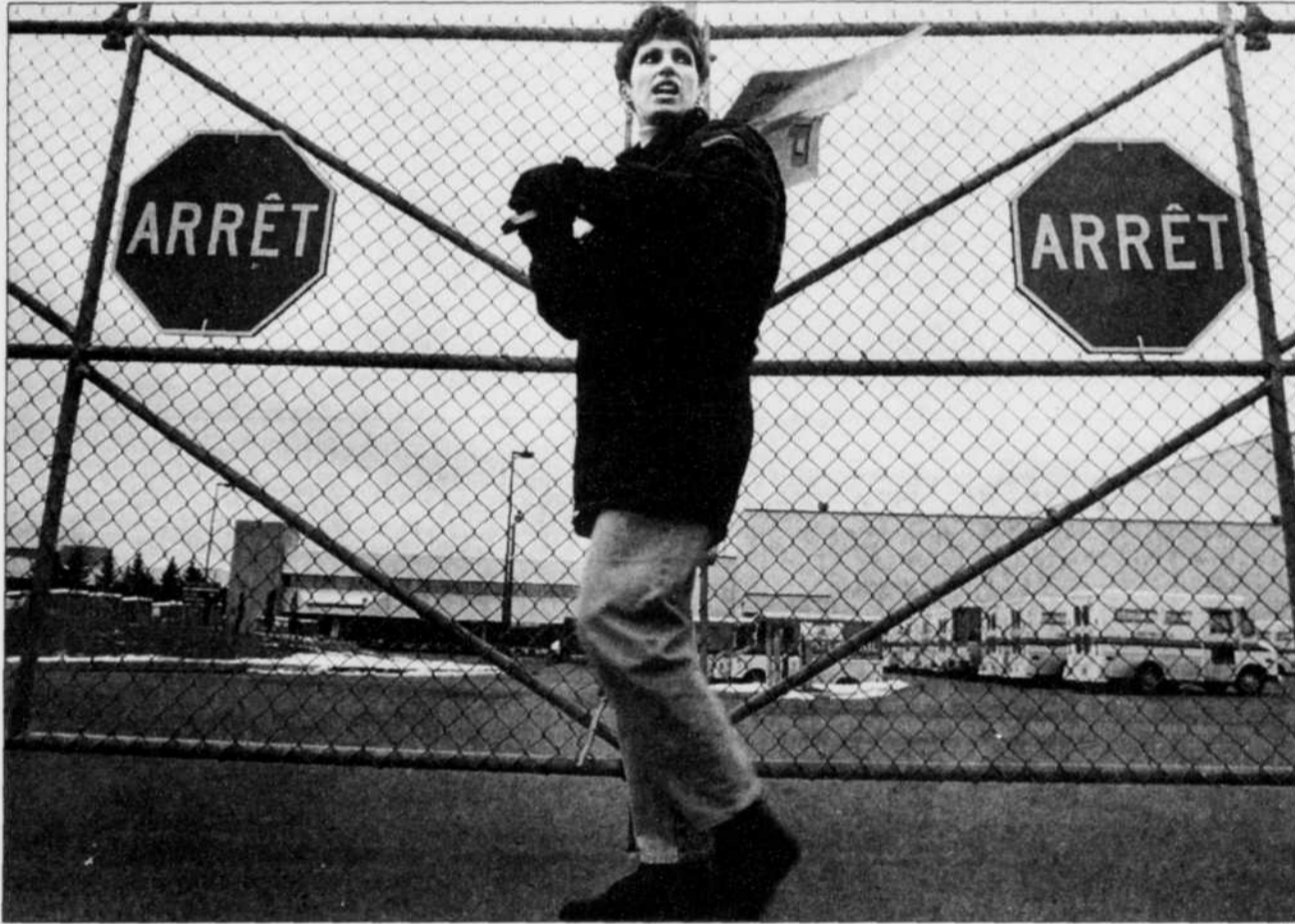
Les porte-parole de la SAAQ et de la RAMQ ont laissé entendre au SOLEIL, hier, qu'aucun de leurs employés n'avait été congédié et que les deux organisations avaient collaboré pleinement à l'enquête de la SQ.

Pour le premier ministre Lucien Bouchard, il est erroné de parler d'un « scandale ». Pour lui, ces congédiements sont « la démonstration que le gouvernement est très vigilant, qu'il est transparent et qu'il était très sévère dans la gestion des valeurs qui doivent gouverner l'État ».

Pour sa part, le ministre délégué des Relations avec les citoyens, André Boisclair, a déclaré que des « mesures législatives fortes » pourraient voir le jour afin de « renforcer » les dispositions pénales prévues à la Loi d'accès à l'information et d'introduire des « recours civils d'avantage musclés » pour les citoyens qui pourraient être lésés par le commerce des informations contenues dans les fichiers gouvernementaux.

En terminant, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, a réclamé l'intervention du Vérificateur général afin de faire la lumière dans cette affaire.

Le PLQ veut la démission de Rita Dionne-Marsolais



Les piquets de grève ont été maintenus, hier, devant les entrepôts de Postes Canada.

CONFLIT AUX POSTES

Les services de messagerie font des affaires d'or

Les négos continuent malgré le débrayage

JACQUES DRAPEAU
Le Soleil

■ QUÉBEC — La Commission de la santé et de la sécurité du travail versera 150 000\$ aux deux semaines à des services de messageries pour acheminer 45 000 chèques à autant de bénéficiaires d'un remplacement de revenu. Par ailleurs, malgré le déclenchement de la grève, les négociations se poursuivaient, hier, aux Postes.

« Deux semaines avant que ne se produise l'arrêt de travail, nous avons déjà confié notre courrier à des entreprises de messageries parce que nous ne voulions courir aucune chance », a laissé savoir, hier, Marie-France Dufour, du service de communication de la CSST.

La commission rembourse également des frais de déplacement pour lesquels environ 500 chèques sont émis chaque jour. Des messagers privés se chargeront de les faire parvenir à leurs destinataires.

Hier, ministères, organismes gouvernementaux et grandes sociétés publiques et privées mettaient en place des mécanismes pour minimiser les effets de la grève des 45 000 facteurs et postiers du pays.

La Société de l'assurance automobile du Québec, qui dépense environ 14 000 chèques par semaine à la poste, a, pour sa part, choisi d'utiliser ses 45 centres de service à travers la province pour faire parvenir les indemnités aux accidentés de la route.

Un service téléphonique informera chacun des bénéficiaires que son chèque est disponible dans un centre. Il suffira de se présenter, cartes d'identité à la main, pour l'obtenir. Les personnes qui habitent à plus de 30 kilomètres d'un bureau régional de la SAAQ n'auront cependant pas à se déplacer puisqu'un service de messagerie assurera la livraison à la maison.

De son côté, Hydro-Québec a entrepris, hier, la distribution quotidienne, par messageries, de 100 000 factures à

ses clients. L'opération lui coûtera la bagatelle de 40 000\$ par jour. Les abonnés pourront effectuer leur paiement dans les institutions bancaires.

En vertu d'une entente intervenue entre la Société canadienne des postes et le Syndicat des travailleuses et travailleurs des postes, les chèques de prestation fiscale pour enfants de même qu'un certain nombre de chèques d'assurance-emploi destinés aux régions de Montréal et de Québec, ont été livrés hier. La distribution des chèques de prestations du gouvernement fédéral dans les autres régions de la province aura lieu le 26 novembre en même temps que ceux du gouvernement du Québec (régime des rentes, allocations familiales, pensions alimentaires, allocation-logement, sécurité du revenu).

Par ailleurs, dans un communiqué émis hier, Revenu Canada a rappelé que les particuliers et les entreprises ont le devoir de lui acheminer leurs paiements malgré l'interruption du courrier. Les acomptes provisionnels, les retenues sur la paie ainsi que les diverses taxes perçues peuvent être versés dans des établissements financiers ou à n'importe quel bureau de Revenu Canada, incluant les bureaux de douanes.

De nombreuses institutions financières acceptent également les paiements par téléphone ou par voie électronique après que le contribuable ait rempli un formulaire de versement.

DE BONNES AFFAIRES

Si de nombreuses entreprises de messagerie sont débordées et refusent d'accepter de nouveaux clients, d'autres annoncent qu'elles vont intensifier leurs services au cours des prochains jours.

C'est le cas d'Autocars Orléans Express qui se disait en mesure de répondre à une demande accrue avec son service de messageries Parbus.

À Québec, Envélope, un service de messagerie par vélo, faisait également part de sa disponibilité pour transmettre lettres et petits colis dans des délais SLOMO (le jour même), MOLO (moins de trois heures) et CARDIO (moins de 60 minutes).

TRANSFERT DE 375 MILLIONS \$

LUMQ veut rencontrer Lucien Bouchard

Les villes se disent « abandonnées »

JULIE LEMIEUX
Le Soleil

SAINTÉ-FOY — L'Union des municipalités du Québec (UMQ) se sent

abandonnée par le gouvernement dans les négociations entourant le transfert de 375 millions \$. Et elle demandera une rencontre avec le premier ministre Lucien Bouchard afin de lui faire part de ses récriminations.

La première vice-présidente de l'UMQ, la mairesse Andrée Boucher, a affirmé hier que les villes de la province ne se sentaient pas très appuyées par le gouvernement, qui leur avait pourtant promis de les aider à

s'entendre avec leurs employés avant le 25 novembre. « Les villes négocient, mais peu d'ententes sont conclues. Rien ne se règle présentement », a-t-elle indiqué au SOLEIL.

LUMQ tentera donc de rencontrer le premier ministre le plus tôt possible, question de faire le point sur les négociations et de lui rappeler ses engagements. « On n'a pas d'appui du gouvernement. On ne sent pas beaucoup d'efforts de sa part. La tâche est difficile et plusieurs ont dû traverser des élections. Nous ne sommes pas des supermen et des superwomen », a souligné Mme Boucher, qui ne veut toutefois pas demander une loi spéciale pour l'instant.



Andrée Boucher

RAPPORT KREVER

La Croix-Rouge, le fédéral et les provinces pointés du doigt

■ OTTAWA (PC) — Le juge Horace Krever critique sévèrement le gouvernement fédéral, les provinces et la Croix-Rouge dans un rapport sur l'affaire du sang contaminé qui doit être remis aujourd'hui, affirme le quotidien *Ottawa Citizen*.

D'après le *Citizen*, le volumineux rapport final en vient à la conclusion que les réserves de sang ont été contaminées, au cours des années 80, à la suite d'une série d'erreurs déterminantes.

Le journal, qui n'identifie pas ses sources, affirme que le rapport Krever fera les constatations suivantes:

— le gouvernement fédéral ne s'est pas correctement acquitté de sa tâche de réglementer le système d'approvisionnement en sang, c'est-à-dire qu'il n'a pas surveillé suffisamment les activités de la Croix-Rouge;

— le gouvernement fédéral a réagi trop lentement à la menace que représentait la transmission du virus du sida par le sang et a minimisé aux yeux des Canadiens le risque que le virus contamine les banques de sang;

— les provinces, qui ont financé le programme sanguin de la Croix-Rouge, n'ont pas fourni les fonds requis en temps opportun pour financer des tests qui auraient permis de dépister le sang

contaminé par les virus du sida (VIH) et de l'hépatite C;

— les provinces n'ont pas fait assez d'efforts pour retracer les personnes ayant reçu du sang contaminé; certaines d'entre elles, ne se sachant pas porteuses du VIH, ont transmis le virus à leur insu à leurs partenaires sexuels;

— la Croix-Rouge a pris des mesures inadéquates pour implanter un programme de dépistage qui aurait empêché les donneurs à risque élevé, comme les gais sexuellement actifs, de donner du sang;

— la Croix-Rouge n'a pas remplacé avec suffisamment de diligence ses réserves de produits sanguins contaminés utilisés par des hémophiles par des produits traités à la chaleur, donc sûrs; Les victimes de la tragédie du sang contaminé et leurs familles attendent avec anxiété la publication du rapport, dont ils espèrent qu'il révélera comment ils ont contracté leur maladie mortelle.

Le rapport du juge Krever est basé sur quatre ans de recherche, quantité de documents provenant de tous les acteurs du système d'approvisionnement en sang, et les témoignages détaillés entendus aux audiences publiques. Le document, qui doit être déposé au Bureau du Conseil privé, est en retard d'un an parce que la commission d'enquête a fait l'objet de nombreuses contestations juridiques. Le rapport devrait être rendu public la semaine prochaine.

Le rapport est basé sur quatre ans de recherche

Du décorum, s.v.p.!

QUÉBEC (PC) — Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Pierre Charbonneau, en a assez de l'indiscipline des députés.

Dans une lettre qu'il vient de transmettre aux whips et aux présidents des groupes parlementaires péquiste et libéral, M. Charbonneau promet de sévir si la situation perdure, au point même d'expulser les députés récalcitrants.

« Je déplore qu'on ait dépassé les bornes en regard du décorum qui doit

prévaloir à l'Assemblée nationale », écrit M. Charbonneau, au lendemain de deux séances de la Chambre particulièrement orageuses.

Le président constate que « le climat se détériore en Chambre et que règnent de plus en plus le désordre et l'indiscipline ». Il reproche notamment à « quelques collègues d'entretenir des débats parallèles inacceptables et de jouer constamment aux géronts d'estrade ».

EN BREF

CHUM

Un deuxième syndicat se donne un mandat de grève

La situation s'envenime au Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), où un deuxième syndicat a appuyé hier dans une proportion de 56% un mandat de grève générale illimitée à déclencher au moment opportun. Quelque 1000 employés du syndicat des travailleurs de l'hôpital Notre-Dame (STTHND-CSN) ont participé à ce scrutin. Le Syndicat des travailleurs de l'hôpital Notre-Dame emboîte ainsi le pas au syndicat des employés généraux de l'Hôtel-Dieu, qui a voté mercredi en faveur du déclenchement éventuel d'une grève générale. (PC)

Copps élude les questions sur Option Canada

Il ne faut pas compter sur la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, pour obtenir des détails sur les dépenses référendaires d'Option Canada, qui a obtenu une subvention de 4,8 millions\$ pendant la période pré-référendaire. Mettant en doute la mission de cet organisme financé par le ministère du Patrimoine, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a tenté, hier, d'obtenir des éclaircissements à ce sujet. La ministre est restée muette sur le rôle de cet organisme. Les enquêteurs du Bureau du directeur général des élections du Québec soupçonnent Option Canada d'être une façade pour mettre le Conseil sur l'unité canadienne à l'abri de Revenu Canada et de Revenu Québec. (PC)



1 JOUR SEULEMENT!

SAMEDI de 9 à 17h.

Économisez

33 1/30%

SUR NOS TRÈS CONFORTABLES PANTALONS EN VELOURS CÔTELÉ À PRIX RÉGULIER POUR HOMMES

EN VIGUEUR SAMEDI LE 22 NOV. DE 9 h. À 17 h. SEULEMENT.

Place Ste-Foy, Québec • 650-0221

Les 8 heures de *La Galerie du Meuble*

L'INCROYABLE VENTE!

Samedi 22 novembre et dimanche 23 novembre



Canapé garni de tapisserie

488\$

Vaste choix de garnissages



Canapé 2 places en cuir véritable vert ou fauve.

888\$

Canapé 3 places 2395\$
Quantité limitée



Lit grand format en métal oxydé

328\$

Choix de finitions moyennant un léger supplément



Élément audio-vidéo fini acajou

688\$



Fauteuil pivotant texturé beige

248\$



Mobilier de salle à manger en merisier
La table et 4 chaises

1288\$

Vaste choix de finitions.

10% à 50% sur tout! tout! tout!

(Certains articles présentés sont en quantités limitées)

25 ans

Profitez d'un rabais exceptionnel de 25% sur toute la collection ROCHE-BOBOIS.

ROCHE BOBOIS
9, rue Courcellette, Québec, 681-4101

LA GALERIE DU MEUBLE

DÉCORATION INTÉRIEURE

CLASSIQUE 1215, boul. Charest O., Québec, 681-0171

CONTEMPORAIN 18, rue Courcellette, Québec, 681-0171

COMME À PAYER PLUS

*Novembre 1998. Conditionnel à l'approbation du crédit. Acompte 30%

RIVE-SUD
170, rte Kennedy, Lévis, 838-9982

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au mercredi 9h à 17h30. Jeudi et vendredi 9h à 21h. Samedi 9h à 17h. Dimanche 12h à 17h.

CERTIFICAT-CADEAU

40\$

LA GALERIE DU MEUBLE

Ce certificat-cadeau est applicable à tout achat de meubles de 400\$ et plus effectué les 22 et 23 novembre 1997.

Non monnayable. Ne s'applique pas aux commandes antérieures. Un seul coupon par client. Ne peut être utilisé conjointement avec tout autre certificat-cadeau ou promotion. Veuillez présenter au moment de l'achat.

MODIFICATION DE LA « LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE »

La Fédération des comités de parents insatisfaite de l'avant-projet

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

QUÉBEC — La Fédération des comités de parents de la province de Québec estime que les parents sont perdants dans le projet de loi modifiant la Loi sur l'Instruction publique. « La ministre Marois a vidé les bas de Noël des parents pour faire des cadeaux à la CEQ », a déploré hier, le président Gary Stronach.

La ministre de l'Éducation a déposé la semaine dernière son projet de loi qui modifie les rôles et les responsabilités de son ministère, des commissions scolaires et des écoles, afin de rendre ces dernières plus autonomes. Après l'examen du projet de loi, la fédération constate que les pouvoirs confiés au conseil d'établissement sont loin d'être le reflet fidèle de l'avant-projet.

M. Stronach rappelle que les parents tenaient à être consultés sur des sujets comme le choix du matériel scolaire et du matériel didactique, les normes et modalités d'évaluation des apprentissages des élèves et les règles de classe-

ment. « Nous ne nions pas l'autonomie professionnelle des enseignants. Nous voulons simplement avoir un mot à dire sur ce que nous avons à payer », a expliqué le président en conférence de presse. Il constate que Noël est arrivé bien tôt cette année pour la CEQ. « C'est vrai que les parents ne sont pas en négociation cette année », dit-il ironiquement.

La fédération déplore également que dans les écoles secondaires, les parents seront minoritaires au conseil d'établissement. Ils s'y retrouvent avec des représentants du personnel de l'école, de la communauté, mais aussi avec des élèves. La ministre a ajouté dans son projet de loi que la présidence du conseil

d'établissement reviendra à un parent. « Il s'agissait d'un droit reconnu au sein du conseil d'orientation, et ce, depuis plusieurs années », note la fédération.

Elle s'inquiète également des services que les parents devront financer par des campagnes de souscription. « Il faudra veiller à ce que des services habi-

tuellement fournis par l'école le jour, par exemple des cours de rattrapage, ne soient reflés aux parents ».

Néanmoins, elle trouve des éléments positifs dans le projet de loi. Notamment, elle se réjouit que la ministre balise un peu plus l'accès aux écoles à vocation particulière et les programmes enrichis.

SONDAGE

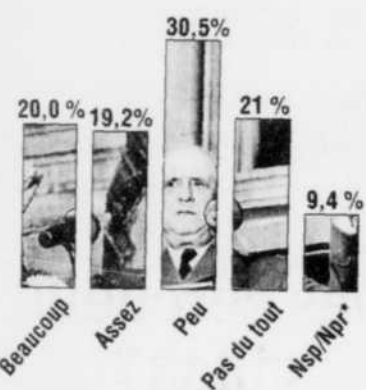
SONDAGE SONDAGEM-
LE SOLEIL-DROIT DE PAROLE

Histoire du Québec

QUESTION

Diriez-vous que le « Vive le Québec libre » lancé par le général de Gaulle en 1967 a modifié le destin politique du Québec?

Dans l'ensemble de la population



* : Ne sait pas/ N'a pas répondu

Ce sondage sera l'objet d'une discussion à l'émission « Droit de parole », ce soir à 20h, à Télé-Québec.

INFOGRAPHIE, LE SOLEIL

Les Québécois divisés sur l'influence du « Vive le Québec libre ! »

QUÉBEC — Les Québécois sont très divisés sur l'influence qu'a eue le général de Gaulle sur le destin politique du Québec en lançant son célèbre « Vive le Québec libre ».

Près des 40% des gens sont d'avis que la déclaration du président français a eu beaucoup ou assez d'influence, tandis que pour la moitié de la population, elle en a eu peu ou pas du tout. C'est ce que révèle un sondage mené par la firme Sondagem pour le compte des quotidiens *Le Devoir* et *LE SOLEIL*, et de

40% des gens croient en l'impact de la déclaration

Droit de parole, diffusé ce soir sur les ondes de Télé-Québec.

Un Québécois sur cinq croit que la déclaration de de Gaulle a eu beaucoup d'influence sur le destin politique de la province, et 19,2% y accordent assez d'importance. En contrepartie, 30,5% sont d'avis que la déclaration controversée a eu peu d'influence, auquel il faut ajouter les 21% qui sont d'avis qu'elle n'a eu aucune influence. Le nombre de personnes qui n'ont pas d'opinion sur cette question ou qui refusent de répondre atteint 9,4%.

La statue à la mémoire de de Gaulle inaugurée en juillet à Québec a choqué plus de monde qu'elle en a ravi, mais a laissé beaucoup de monde indifférent. Si 33,5% des gens se disent choqués par cette statue, 20,1% s'en disent enchantés, mais 46,5% n'ont pas d'opinion sur le sujet ou refusent de répondre. Les résidents de la région de Québec sont les plus choqués par l'érection de la statue, 45,9%, comparés à ceux de Montréal, 29,2%. Dans la région de Montréal, la statue du général laisse beaucoup de gens indifférents, 48,3%.

Le seuil de confiance d'un tel sondage est estimé à 95%, avec une marge d'erreur statistique maximale de plus ou moins 3,1% dans 19 cas sur 20.

Week-end pas de taxes

Du vendredi 21 novembre au dimanche 23 novembre

Ne payez pas la TPS ni la TVQ*

sur les articles mode à prix courant, en vente ou à prix de liquidation pour toute la famille et le foyer, dont ceux de la Solderie des manufacturiers

OU
10% de rabais**

sur appareils audio-vidéo, gros électroménagers, meubles, appareils audio et vidéo portatifs, appareils de communication, appareils confort foyer, couvre-planchers et appareils-photo à prix courant, en vente ou à prix de liquidation.

La magie des fêtes chez Eaton

Notre cahier de Noël a toutes les idées-cadeaux et les belles pensées qu'il vous faut pour Noël. Plus de 200 pages remplies de suggestions! Venez vite le découvrir à votre magasin Eaton le plus près.



Avis aux lève-tôt!

Nos magasins ouvrent à 8 h 30 samedi jusqu'à Noël.



EATON
La magie des Fêtes

COMMISSION POITRAS

Le président sort de ses gonds pour une première fois

MONTREAL (PC) — Pour la première fois depuis le début de l'enquête sur la Sûreté du Québec (SQ), le président Lawrence Poitras a passé un commentaire cinglant sur une partie du témoignage rendu par le responsable de l'escouade de la répression du banditisme, Michel Arcand. Ce dernier dirigeait cette escouade dite

d'élite au moment de l'enquête et du procès des membres du clan Matticks pour importation de 26,5 tonnes de haschisch, procès interrompu parce que des policiers ont fabriqué de la preuve et rendu de faux témoignages.

« Je conclus de cet échange que si une perquisition importante échoue parce que des policiers n'ont pris de

notes (sur les documents saisis) et qu'on nous dit qu'il n'y rien à faire pour que ça ne se reproduise plus, je pense que c'est très sérieux », a asséné le président Poitras, hier, à la toute fin de la première journée de témoignage de Michel Arcand.

Tout au long de son témoignage, Michel Arcand a démontré qu'il était

loin d'être un gestionnaire attentif. Même si ses enquêteurs qui ont mené des perquisitions le 25 mai 1994 chez les membres du clan Matticks, notamment, ont négligé d'identifier chacun des documents saisis, M. Arcand a baissé les bras.

« S'il y avait une enquête à faire ce n'était pas à moi à faire ça », a dit ce-

lui qui a dirigé un temps l'escouade Carcajou.

« Je prends pour acquis qu'ils prennent des notes pour être en mesure de faire leurs rapports et témoigner à la cour. C'est la base. On apprend ça à l'Institut de police », a-t-il dit.

Un seul des policiers ayant témoigné au procès Matticks avait des notes.

À un moment donné, le commissaire André Perreault s'est interrogé à haute voix sur l'hypothèse que les policiers n'aient volontairement pas pris de notes le jour de la perquisition chez les Matticks pour mieux pouvoir y glisser à leur gré une preuve incriminante parmi les documents saisis chez les Matticks. « Je n'ai pas pensé à ça », lui a répondu le témoin.

Plus tôt dans la journée, M. Arcand avait expliqué qu'il arrive que le responsable d'une perquisition donnée prenne des notes pour les membres de son équipe.

La commissaire Louise Viau est revenue sur le sujet. « Vous semblez admettre que certains policiers se fient sur d'autres et ne prennent pas de notes alors que vous soutenez que la prise de notes est une règle de base. » « Quand j'ai constaté ça, je ne rien fais de spécial. Je ne peux pas régler tous les problèmes dans tous les domaines », a répondu M. Arcand.

Ce dernier n'a également rien fait quand il a appris que le policier Mario Morrissette avait utilisé le téléphone là où il perquisitionnait et qui était sous écoute électronique. Les règles du jeu interdisent une telle pratique pour éviter qu'une conversation entre policiers se retrouve en preuve au procès et nuise à la preuve policière.

Michel Arcand a été suspendu de ses fonctions en même temps que le directeur général adjoint aux enquêtes criminelles André Dupré, en juin 1996, à la demande du ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault. Les deux hommes occuperaient maintenant des tâches administratives.

Les travaux de la commission reprendront lundi.

COMMISSION
ROBERGEDes cercueils
vides ?STÉPHANE TREMBLAY
Collaboration spéciale

SEPT-ÎLES — Les familles de Moïse Régis et d'Achille Vollant, les deux Montagnais morts sur la rivière Moïse en juin 1977, désirent faire l'exhumation des corps parce qu'elles croient qu'ils ne sont pas dans leur cercueil.

L'avocat des familles, M^r Alain Arsenault a présenté, hier, la requête concernant l'exhumation du corps d'Achille Vollant, celle de Moïse Régis avait été déposée la veille. Fait à souligner, le cadavre de Moïse Régis avait été précédemment déterré, soit le 22 juin 1977, pour que l'on puisse y pratiquer une autopsie au centre hospitalier régional de Rimouski.

Jusqu'à présent, aucun procureur de la commission ne s'est objecté à ces requêtes. Cependant, le tout sera débattu dans une dizaine de jours.

Le juge Yvon Roberge, qui n'a pas encore tranché, a toutefois souligné qu'il tiendra compte de tous les aspects. « C'est une décision délicate à prendre, mais soyez certains qu'elle sera prise en tenant compte des us et des coutumes des Montagnais », a lancé le magistrat.

Le président Roberge a même demandé que le cimetière de Maloténam où sont enterrés les deux autochtones soit protégé contre les intempéries afin de faciliter le travail s'il acceptait les requêtes de M^r Arsenault.

Par ailleurs, mentionnons que l'enquête publique reprendra le lundi 1^{er} décembre à Sept-Îles. On débutera enfin l'étape intitulée « cette nuit-là ». C'est-à-dire que les personnes grandement impliquées dans cette nébuleuse histoire de noyade seront appelées à la barre des témoins. Le témoignage très attendu de M. Louis Bolduc, un des deux gardes-chasse en service sur la rivière à l'époque, devrait être entendu.

EN BREF

Plus de mines
antipersonnel
au Canada

Quelques jours avant la signature d'un traité visant à bannir l'usage des mines antipersonnel, le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a présenté hier un projet de loi répondant au même objectif. Le Canada a réussi à obtenir l'adhésion d'une centaine de pays au traité préparé pour bannir le recours à ce type d'armes. (PC)

Voici un aperçu des aubaines
qui vous attendent en magasin!†

(Plus pas de TPS ni de TVQ!)

Pour hommes

25%
de rabaissur chandails à prix courant
(sauf modèles designer)**25%**
de rabaissur chemises habillées à prix courant
(sauf Tommy Hilfiger, Claiborne et Perry Ellis)

Pour femmes

25% à 50%
de rabaissur les collections mode d'automne designer et de
marques de renom**25%**
de rabaissur coordonnés pour les fêtes et une sélection
de chemisiers The Work Connection**25%**
de rabais

sur une sélection de chandails



Pour enfants

20%
de rabaissur vêtements et souliers Nike
et Adidas**25%**
de rabais

sur chandails

25%
de rabais

sur articles Crayola et Lego



Et n'oubliez pas de me réserver une place sous votre arbre!

Orignou le magicien, seulement 9,93\$Seulement chez Eaton. Avec tout achat de 30 \$ ou plus,
vous pourrez vous procurer notre peluche-surprise.**Il vous faut plus de temps pour magasiner ?**Les heures d'ouverture des magasins Eaton sont maintenant
prolongées. Renseignez-vous auprès du magasin Eaton le plus
près pour en prendre note.

†Pas offert à la Solderie des manufacturiers, dans nos magasins-entrepôts, centres de liquidation.

*Eaton déduira du total de votre achat un montant équivalent à la TPS et à la TVQ. Sont exclus de cette offre: produits de beauté, fragrances, produits de bain et de soins corporels, lunettes de soleil, Sunglass Hut, toute la marchandise Jockey et Calvin Klein, chaussures Easy Spirit, sacs à main et souliers DKNY, soutiens-gorge de la garantie en stock à 19,99\$, bijoux Dior, montres Guess, montres Gucci, montres Swatch, montres de prestige, bijoux fins et de succession, accessoires Mont Blanc, sous-vêtements et chaussettes Tommy Hilfiger, sous-vêtements Hugo Boss, vêtements Mani, Valentino, Joseph Abboud et ck, petits appareils électriques et de soins personnels en vente et en liquidation, appareils audio-vidéo, appareils de communication, moquettes, gros électroménagers, articles sur roulettes pour bébés, serviettes Royal Velvet et Eaton Home, vidéocassettes et audiocassettes pré-enregistrées, disques compacts, pellicules, chèques-cadeaux Eaton, restaurants Eaton, concessions et services. La liste peut changer sans préavis. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Détails en magasin. Achats en personne seulement.

**Eaton déduira 10% du montant total de vos achats. Sont exclus de cette offre: téléviseurs GAOO Panasonic, pellicule, audiocassettes et vidéocassettes pré-enregistrées, disques compacts. La liste peut changer sans préavis. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre. Détails en magasin. Achats en personne seulement.

AUX PETITS SOINS AVEC BIOTHERM



Fluide de soin Hydra-Detox,
50 ml, 38 \$.

VOTRE PRIME

Avec tout achat de 21\$ ou plus, avant taxes, de produits Biotherm, recevez gratuitement cette prime exclusive de six produits incluant:

- Biocils, Gelée démaquillante, 30 ml
- Hydra-Detox, Fluide de jour hydratant, 15 ml
- Aquathermale, Bain Crème, 15 ml
- Biomains, Soin Jeunesse des Mains, 30ml
- Brosse pliante
- Pochette à cosmétiques



Le plaisir tel qu'Ailes

MAIL CHAMPLAIN • CARREFOUR LAVAL • PLACE STE-FOY
ADRESSE INTERNET : <http://www.bsfc.ca>



L'ASSURANCE-MÉDICAMENTS

Des médecins dénoncent

Une étude menée aux É.-U. soutient que le régime pourrait coûter jusqu'à 20 fois plus cher au Québec

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le gouvernement du Québec ne sauve pas d'argent en faisant payer l'assurance-médicaments aux plus pauvres, qu'il s'agisse de personnes âgées ou de malades mentaux. Selon une étude effectuée au New Hampshire, cela pourrait même lui coûter 20 fois plus cher!

Le Dr Stephen B. Soumerai a mené des recherches sur l'impact « d'un régime similaire au Québec » sur une période de 10 à 15 ans au New Hampshire. Résultats: les schizophrènes ont coupé leurs médicaments de 15 à 49% et ont consulté 50% plus souvent.

« Les coûts occasionnés pour traiter ces patients déstabilisés étaient 17 fois plus élevés que les économies réalisées sur les médicaments », dit le Dr Soumerai.

Dans le cas de personnes âgées affligées de maladies chroniques, l'arrêt de médication a accéléré leur entrée en hébergement et occasionné des frais 20 fois plus grands. « Même un coût aussi

minime que 5\$ peut provoquer l'arrêt des médicaments », observe le chercheur.

La Coalition des médecins pour la justice sociale est revenue à la charge hier, aux portes de l'Assemblée nationale, pour que le ministre Rochon rende les médicaments gratuits pour les plus pauvres. « Je n'avais pas d'argent pour mes médicaments ce mois-là », raconte Mme Dale, une patiente de la métropole.

« J'ai fait une crise d'asthme sévère et mon taux de sucre est devenu hors de contrôle », explique cette diabétique, intimidée par les caméras. Elle fut hospitalisée. « Je porte un jacket d'été car je n'en ai pas d'autres. Il me faudrait de

nouvelles lunettes mais je n'ai pas d'argent », explique la malade de 58 ans.

Selon le Dr Paul Saba de la Coalition des médecins, 20% des personnes défavorisées ont cessé leur médication.

« Nous ne pouvons plus rester silencieux comme médecins, ce serait accepter l'inacceptable », dit le Dr Saba.

Le Dr Paul Lefort, un médecin de famille, révèle que selon une recherche menée auprès des assistés sociaux qui fréquentent la clinique externe de psychiatrie de l'hôpital Général de Montréal, 34% avaient des difficultés à payer leurs médicaments, la moitié songeant à cesser leur médication.

« En octobre, Patricia (une patiente dans la salle) elle a cessé sa médication, ce qui a provoqué une hospitalisation de 14 jours au coût de 7840\$ pour le gouvernement. Tout ça pour faire économiser 200\$ au gouvernement ».

20% des défavorisés ont cessé leur médication

ÉQUITÉ SALARIALE

La loi entre en vigueur aujourd'hui

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

QUÉBEC — C'est aujourd'hui 21 novembre qu'entre en vigueur la *Loi sur l'équité salariale*, adoptée il y a un an à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

La loi vise à réduire l'écart d'environ 30% qui sépare le salaire moyen des Québécoises de celui des Québécois.

La loi s'attaque au fait que divers aspects du travail exercé majoritairement par des femmes ne sont pas toujours considérés à leur juste valeur et que le salaire est en conséquence trop bas.

Les entreprises soumises à la loi, celles embauchant 10 personnes ou plus, auront quatre ans pour déterminer les ajustements salariaux assurant l'équité, et quatre années supplémentaires pour verser les montants requis.

En fait, les obligations des entreprises varieront selon l'importance de leur personnel.

Dans une entreprise comptant plus de 99 salariés, on devra établir un programme d'équité salariale et créer un comité pour en surveiller l'application.

Si l'entreprise compte entre 40 et 99 employés, il faudra établir un programme d'équité salariale et y associer les employés uniquement si le syndicat qui les représente le réclame.

Enfin, dans les entreprises ayant entre 10 et 49 employés, la seule obligation sera de fixer les salaires de façon à permettre d'atteindre l'équité entre les hommes et les femmes.

Une Commission, présidée par M^{me} Jocelyne Olivier et comptant trois membres, sera chargée de l'application de la loi.

CAS PRÉCIS

Par ailleurs, le Conseil du trésor et cinq groupes d'employés de l'État, soit des bibliothécaires, des diététistes, des agents culturels, des traducteurs et des travailleurs sociaux, sont sur le point d'en venir à une entente dans un dossier d'équité salariale survenu bien avant l'adoption de la loi.

Ces cinq groupes d'employés de l'État avaient gagné leur point en juin à la Commission des droits de la personne devant laquelle une plainte avait été portée.

Dans son jugement, la Commission donnait 90 jours au gouvernement pour s'entendre avec les plaignants.

EN BREF

Entente pas payante dans les grosses urgences

La nouvelle entente forfaitaire conclue entre la Fédération des médecins omnipraticiens et le ministère de la Santé pour améliorer la rémunération des médecins d'urgence n'est pas payante pour ceux qui oeuvrent dans les grosses urgences, affirme le Dr Odetas Jaseliunas de l'hôpital de l'Enfant-Jésus. « C'est un petit bonus pour les médecins des petites urgences mais dans les urgences achalandées comme Saint-François d'Assise, le CHUL ou l'Enfant-Jésus, la qualité du travail n'est nullement compensée », dit l'urgentologue. Le Dr Jaseliunas croit que l'exemple fourni dans LE SOLEIL d'hier (10 examens sommaires à l'heure à 10\$) n'est pas réaliste. « Dans une urgence comme la nôtre, 60 patients par huit heures, c'est une très grosse journée. La normale se situe autour de 30 à 40 patients à une moyenne par examen de 17\$ car il s'agit surtout de cas complexes. L'entente ne règlera pas le problème de désertion des médecins des salles d'urgence », dit le médecin. R.F.

Les Québécois en faveur d'un plus grand contrôle sur le tabac

Québec n'a plus de raison de tarder à adopter son projet de loi sur le contrôle du tabac, puisqu'une majorité de Québécois appuierait une loi en ce sens. C'est ce qu'affirme la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, qui publiait hier un sondage Crop démontrant un tel soutien de la part du public. En fait, 61% des gens se sont dits favorables à l'adoption d'une telle loi, 33% défavorables, avec 6% de refus ou qui n'avaient pas d'opinion. Le sondage a été réalisé auprès de 1005 personnes, à la mi-novembre, avec un taux de réponse de 60%. Plusieurs aspects que pourrait couvrir une éventuelle loi québécoise ont été abordés séparément. Ainsi, 70% des gens sont favorables à l'idée d'obliger les restaurateurs à séparer par une cloison les espaces fumeurs et non fumeurs. Fait inusité, une majorité en ce sens se dégage tant chez les fumeurs que les non-fumeurs. Les fumeurs sont même plus nombreux, avec 72%, à favoriser cette cloison que les non-fumeurs (59%). (PC)

DISTINGUEZ-VOUS!



AU CENTRE JARDIN HAMEL, TOUT EST DIFFÉRENT... ET ENCORE PLUS À NOËL! NULLE PART AILLEURS VOUS NE RETROUVEREZ AUTANT DE CHOIX, DE RAFFINEMENT ET D'IDÉES ORIGINALES POUR VOTRE DÉCOR DE NOËL. DES COURONNES SUPERBES, DES CRÊCHES ET DES PERSONNAGES À VOUS COUPER LE SOUFFLE. DES DÉCORATIONS ET ACCESSOIRES SOUVENT EXCLUSIFS, TOUT Y INSPIRE LA BEAUTÉ TRADITIONNELLE ET LA CHALEUR AUTHENTIQUE DES VRAIS NOËLS D'ANTAN.

SANS OUBLIER LES COLLECTIONS IMPRESSIONNANTES DU «DEPARTMENT 56» QUI FONT LA JOIE DES PETITS ET DES GRANDS. UNE MERVEILLE, À VOIR ABSOLUMENT!

CETTE ANNÉE, DISTINGUEZ-VOUS. PASSEZ À L'UNE DE VOS CINQ SUCCURSALES CENTRE JARDIN HAMEL ET OFFREZ-VOUS UN NOËL HAMEL, À NUL AUTRE PAREIL.



Ancienne-Lorette
6029, boul. Hamel
Charlesbourg
1169, 80^e Rue Est

Beauport
1350, boul. des Chutes
Sainte-Foy
Halles de Sainte-Foy

Lévis
4800, boul. de la Rive-Sud

LE MONDE

CALIFORNIE La «jumelle diabolique» reconnue coupable

SANTA ANA, Californie (AFP) — Une jeune femme de 23 ans a été déclarée coupable hier à Santa Ana, au sud de Los Angeles, d'avoir tenté d'assassiner sa sœur jumelle avec l'aide de deux adolescents, à l'issue d'un procès à sensation qui a suscité l'intérêt de l'industrie du spectacle.

Baptisée par la presse américaine la «jumelle diabolique», Jeen Han, d'origine coréenne, dont la sentence doit être ultérieurement prononcée, risque la prison à perpétuité. Comme ses deux co-accusés, elle plaideait non coupable.

Un jury de six hommes et de six femmes a conclu après un peu moins de trois jours de délibérations qu'elle avait voulu tuer sa sœur jumelle, Sunny Han, le 6 novembre 1996 avec l'aide de John Savarath et Archie Bryant, 16 et 17 ans. Ces derniers, qui auraient reçu chacun 100 \$ pour leur participation au complot, ont aussi été déclarés coupables.

Selon l'accusation, Jeen voulait tuer Sunny parce que cette dernière avait contribué à la faire incarcérer après qu'elle lui eut volé des chèques. La défense soutenait pour sa part que Jeen voulait simplement récupérer dans l'appartement de sa sœur des biens lui appartenant et qu'elle avait demandé de l'aide parce que Sunny l'avait récemment frappée.

ATTACHÉES ET BAILLONNÉES

La police avait découvert Sunny Han et une de ses colocataires, Helen Kim, attachées et baillonnées dans leur baignoire. Sunny Han avait eu le temps de téléphoner à la police après que Archie Bryant et John Savarath eurent pénétré dans son appartement, armés d'un pistolet chargé.

Selon l'accusation, Jeen Han attendait à l'extérieur. Elle était parvenue à fuir et avait été arrêtée plus tard dans le comté de San Diego, près de la frontière du Mexique.

Sunny Han avait déposé comme témoin à charge, mais elle a souvent déclaré dans des interviews télévisées qu'elle était convaincue de l'innocence de sa sœur. «Actuellement, je veux faire tout ce que je peux pour l'aider», a-t-elle dit au jury. «Je dois témoigner parce que c'est la loi.»

Lors d'un des épisodes les plus étranges du procès, Sunny Han était apparue au banc des témoins hagarde et à peine capable de se tenir debout. Elle avait absorbé la veille environ 25 somnifères et avait été hospitalisée.

La défense l'a accusée d'avoir agi ainsi pour renforcer l'intérêt de la presse et susciter des offres cinématographiques. Sunny Han avait démenti mais avait dû reconnaître par la suite qu'elle avait touché 10 000 \$ pour apparaître dans un programme télévisé.

Elle avait aussi admis qu'elle avait reçu des offres d'un montant allant de 50 000 à 300 000 \$ et qu'un de ses amis lui servant d'agent avait été contacté par plusieurs programmes télévisés après sa surdose.

EN BREF

Hum Hum!

Contrairement à ce qui a été diffusé par l'agence Associated Press, Air Liquide America n'a pas été jugée responsable de la mort de dix patients d'un hôpital de Temple, au Texas. Un juge fédéral a seulement délivré vendredi une injonction à la compagnie afin qu'elle se conforme aux règlements de la Food and Drug Administration (FDA). La filiale américaine d'Air Liquide a conclu un accord le 12 novembre avec la FDA dans lequel Air Liquide étend ses procédures dans le domaine de la production et de la distribution des gaz médicaux. Air Liquide America précise que ses instruments d'analyse de gaz médicaux ont été validés et qu'il n'y a pas d'arrêt de production de ses gaz médicaux. Les dix patients, des anciens combattants placés sous assistance respiratoire au centre hospitalier Olin Teague de Temple, sont décédés en mars 1996. Quelques jours avant leur décès, un nouveau réservoir d'oxygène avait été installé par Air Liquide America. L'autopsie conduite à Dallas après le drame a révélé que des traces de ce produit avaient été détectées chez trois des dix victimes, mais elle n'a pas déterminé la responsabilité éventuelle de ce produit dans ces trois décès.

Saddam s'incline

NEW YORK, Nations unies (d'après AFP et AP) — Les experts en désarmement de l'ONU se préparaient à retourner en Irak ce matin, après l'accord donné hier par Bagdad, mais les États-Unis se sont montrés prudents, renforçant même leur dispositif militaire dans le Golfe.

Le chef de la Commission spéciale sur le désarmement de l'Irak (UNSCOM), l'Australien Richard Butler, a annoncé hier soir que tous les experts, y compris donc les Américains, gagneront Bagdad ce matin.

M. Butler a précisé qu'ils pourront reprendre normalement leurs inspections demain, après trois semaines d'interruption.

L'Irak a accepté hier le retour sans condition de tous les experts en désarmement de l'ONU, après une médiation de la Russie qui a évité une intervention militaire américaine.

L'ambassadeur irakien à l'ONU, Nizar Hamdoun, a officiellement informé hier le Conseil de sécurité de l'accord de Bagdad au retour des experts de l'UNSCOM, «y compris les Américains». «La crise est terminée», a-t-il déclaré à la presse.

À Washington et New York, toutefois,

les responsables américains, tout en prenant acte de la décision de Bagdad, se sont montrés prudents.

Le président Clinton a affirmé qu'il voulait «attendre pour voir» si l'Irak autorisait bien le retour des inspecteurs de l'ONU et a averti qu'il resterait «ferme dans (sa) détermination» face à Saddam Hussein.

En outre, la Maison-Blanche a averti que les É.-U. utiliseraient «si nécessaire» leur droit de veto au Conseil de sécurité pour empêcher une levée des sanctions internationales contre l'Irak, imposées à ce pays après son invasion du Koweït en 1990, et pour laquelle la Russie a promis d'oeuvrer.

Le secrétaire américain à la Défense, William Cohen, a déclaré par ailleurs à New York que le calendrier de retrait des forces américaines dépend «du temps qu'il faudra à Saddam Hussein pour comprendre qu'il doit y a-

voir un respect total (des résolutions de l'ONU)».

M. Cohen a aussi indiqué que la présence américaine était suffisamment importante après la décision de Washington annoncée hier d'envoyer 36 avions de combat supplémentaires dans le Golfe.

Les États-Unis disposent dans la région d'un impressionnant dispositif militaire, qui sera au complet ce week-end fort de 27 000 hommes, deux porte-avions, des chasseurs furtifs et des bombardiers, ainsi qu'une batterie anti-missile Patriot à Bahrein.

INITIATIVE RUSSE

Ce dénouement, pour l'instant, de la crise avec l'Irak est intervenu après que Bagdad et Moscou eurent annoncé hier dans un communiqué conjoint que l'Irak acceptait le retour immédiat de l'UNSCOM «dans sa composition entière».

En échange, la Russie s'est engagée

«à contribuer activement, et sur la base de l'application par l'Irak des résolutions du Conseil de sécurité, à lever le plus rapidement possible les sanctions contre l'Irak».

L'accord a été rendu public à Genève après que le chef de la diplomatie russe Evgueni Primakov l'eut présenté aux quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité, le secrétaire d'État américain Albright, le secrétaire au Foreign Office Robin Cook et son homologue français Hubert Védrine et un ambassadeur de Chine.

M. Primakov s'est félicité de ce «succès» obtenu «sans le recours aux armes, sans démonstration de force».

À Bagdad, les instances dirigeantes irakiennes, le Conseil de commandement de la Révolution et la direction du parti Baas se sont dites «satisfaites des résultats du dialogue» qui «a permis de rétablir une partie de nos droits mais pas tous».

Radio-Bagdad a diffusé des chants de victoire. La crise avait éclaté après le vote le 24 octobre d'une résolution du Conseil de sécurité menaçant l'Irak de nouvelles sanctions s'il continuait à entraver le travail de l'UNSCOM.

Washington maintient son dispositif militaire

AU «BANQUET DU PEUPLE»

Elizabeth rend hommage à Diana

LONDRES (d'après AP et AFP) — Après un banquet et un concert de gala la veille, la célébration des noces d'or de la reine Elizabeth II et du prince Philip s'est poursuivie hier par un office en grande pompe à l'abbaye de Westminster et un banquet donné par Tony Blair. Les festivités se sont achevées dans la soirée par un bal au château de Windsor.

La reine, dont la popularité a souffert de son apparente indifférence après la mort de Lady Diana, a profité du «banquet du peuple» donné par le premier ministre britannique, qui a réuni têtes couronnées européennes mais aussi de simples citoyens britanniques, pour dire sa volonté de se rapprocher de ses sujets et évoquer la mémoire de la princesse de Galles.

Lors du repas au 10, Downing Street, auquel assistaient 350 convives assis autour de tables rondes, dont 10 couples qui célébraient aussi leurs noces d'or, Elizabeth a remercié en son nom et au nom du prince Philip «tous ceux en G.-B. et dans le monde qui nous ont soutenu nous et notre famille, dans les bons moments comme dans les mauvais. Cela nous a donné de la force, récemment, durant les jours tragiques qui ont suivi la mort de la princesse Diana», a-t-elle ajouté.

MODERNISER LA COURONNE

Estimant que la mort de Diana avait changé la monarchie, elle a dit son intention d'être plus proche de l'opinion publique et de moderniser la couronne. Mais elle a aussi souligné la difficulté pour la famille royale de «lire le message de l'opinion». «J'ai fait de

mon mieux avec l'affection et le soutien constant du prince Philip pour l'interpréter correctement», a-t-elle assuré.

Et c'est le premier ministre Tony Blair qui a prononcé un compliment à la reine. «Vous êtes, simplement, la meilleure des Britanniques», a-t-il déclaré à Elizabeth II.

Le couronnement de la fête a eu lieu dans la soirée avec un grand bal au château de Windsor, gravement endommagé par un incendie il y a exactement cinq ans. Les travaux de restauration ont été terminés juste à temps pour l'anniversaire de mariage.

Limousines après limousines, les invités prestigieux en tenue de soirée ont fait leur entrée dans le château. Mais il y avait tant de membres des familles royales étrangères attendus que certains des 700 invités sont venus en car.

L'événement était retransmis en direct par la télévision britannique.

Buckingham n'avait pas lésiné sur le décorum: sept rois, dix reines, un grand duc, 26 princes et 27 princesses avaient fait le déplacement, soit le plus grand rassemblement de têtes couronnées depuis le sacre d'Elizabeth II en 1952.

Les quatre enfants du couple, Charles, la princesse Anne, le prince Andrew et le prince Edward, et leurs six petits-enfants étaient aussi présents.

Un moment d'intense émotion a traversé l'assistance lorsque le couple royal a fait son entrée précédé par leurs petits-enfants, les princes William, 15 ans, et Harry, 13 ans, les fils de la princesse Diana qui étaient accompagnés par leur père, le prince Charles. La dernière fois que les jeunes princes avaient foulé le sol de l'abbaye, c'était à l'occasion des funérailles de leur mère le 6 septembre.

La plus grande réunion de rois et de reines



Les festivités avaient commencé hier matin par un office à l'abbaye de Westminster, là même où la reine, 71 ans, et son mari, le duc d'Édimbourg, 76 ans, s'étaient mariés 50 ans plus tôt.

Les septuplés s'accrochent à la vie

DES MOINES, Iowa (AP et AFP) — Lendemain de la naissance des septuplés de l'Iowa, les médecins étaient relativement optimistes hier sur leurs chances de survie. Leurs parents, eux, font leurs comptes mais bénéficient déjà d'un formidable élan de solidarité provenant de tous les États-Unis.

«L'un d'entre eux était mercredi soir dans un état critique mais sa situation s'est améliorée et sa condition est désormais qualifiée de préoccupante», a précisé Mme Denise Zimmerman, porte-parole du centre.

«Nous pensons qu'ils ont des chances extrêmement fortes de s'en sortir et nous sommes persuadés qu'ils combleront notre attente», a indiqué pour sa part au cours d'une conférence de presse le docteur Robert Shaw, responsable de l'unité de soins intensifs du Blank's Children Hospital, où les sept prématurés ont été admis.

«Tous les bébés sont restés chauds, roses et à l'aise», a dit le docteur Robert Shaw. «(Ils) sont en voie de passer de la respiration assistée par ven-

tilateur à la respiration par leurs propres moyens», a-t-il expliqué.

L'apprentissage et l'exercice de la nutrition constitueront leur principal objectif pendant les deux semaines suivantes, a souligné le docteur Shaw. Les sept enfants de Bobbi et Ken McCaughey, nés après 30 semaines de grossesse, ne devraient pas quitter l'hôpital avant le mois de janvier.

MAISON-BLANCHE

Emboitant le pas au mouvement de solidarité né mercredi autour de la nutrition familiale nombreuse, le président Bill Clinton a adressé hier par téléphone ses félicitations aux parents, a indiqué un porte-parole de la Maison-Blanche, Joe Lockhart.

«Vous avez l'air très forte», a indiqué à Bobbi McCaughey M. Clinton, cité par son porte-parole. «Nous vous admirons tous et vous allez vous embarquer dans une grande aventure».

Selon M. Lockhart, le président a invité toute la famille à la Maison-Blanche «dès qu'ils auront inventé une

poussette permettant de transporter sept enfants».

C'est la seconde fois que des septuplés naissent vivants. S'ils franchissent la période critique des premiers mois, les sept bébés de Des Moines seraient une curiosité pour le monde entier.

«Nous sommes en extase» a déclaré leur père lors d'une conférence de presse. «Dieu nous a donné sept enfants et nous croyons qu'il «pourra à nos besoins», a-t-il ajouté, un sourire jusqu'aux oreilles.

La maman, dont tous les médecins ont souligné l'extraordinaire santé, pourrait rentrer chez elle la semaine prochaine.

Hier, la ville de Carlisle (3500 habitants) où vivent les McCaughey, arborait sa fierté à travers de nombreux panneaux affichés sur les maisons, pour féliciter les heureux parents.

Vague de solidarité à travers tout le pays

Une équipe de volontaires s'est mise en place pour aider au quotidien des bébés quand ils rentreront.

La floriste locale a été inondée de coups de téléphone de personnes voulant féliciter les parents. Le gouverneur de l'Iowa Terry Branstad a annoncé que l'État avait l'intention de construire une nouvelle résidence pour les McCaughey, qui ont déjà une fillette de 21 mois et vivaient jusqu'à présent dans une modeste maison de deux chambres.

Plusieurs constructeurs et commerçants se sont proposés pour fournir les matériaux et les meubles, un terrain a également été promis.

Hier, les McCaughey ont également reçu les clés d'un minivan de 15 places, et Procter et Gamble leur a assuré des couches gratuites tout le temps nécessaire.

Les banques locales ont ouvert des comptes spéciaux pour recueillir les dons financiers, dont plusieurs télévisions se sont fait le relais au niveau national.

SUPER ACHATS

de Noël

Les plus bas prix! Garantis!



SUPER ACHAT de Noël
949\$
LIVRAISON INCLUSE!

RENSEIGNEZ-VOUS SUR NOTRE PLAN DE PROTECTION DE TISSUS GARANTI

LA RÉGLE D'OR DE LÉON
"En achetant vos meubles chez Léon, vous achetez la tranquillité d'esprit."

Table de cocktail en fer et verre

Table de bout 149\$
Table console 189\$



Table de cocktail de transition

Table de bout 159\$
Table console 189\$



Table de cocktail contemporaine

Table de bout 169\$
Table console 199\$



Table de cocktail traditionnelle

Table de bout 279\$
Table console 319\$



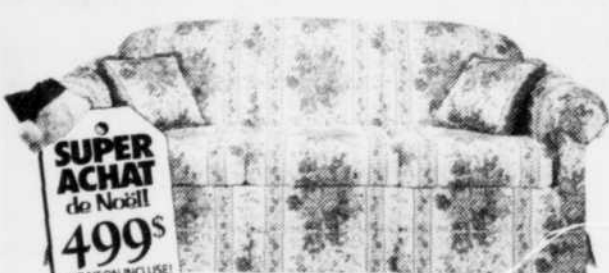
Asseyez-vous, détendez-vous et profitez des Fêtes!

Inclinez-vous en douceur dans ce canapé de qualité Berkline grâce au bouton TouchMotion. Modèle à dossier haut recouvert de velours imprimé solide. Fauteuil inclinable 599\$ Causeuse inclinable 869\$



Impressionnez vos amis et parents!

Ce somptueux canapé en véritable cuir italien fera envie à tous vos amis et à vos proches. Des plateaux-sièges et accoudoirs en peluche donnent vraiment l'impression de plonger dans le confort. Fauteuil 799\$ Causeuse 969\$ Table de cocktail 249\$ Table de bout 239\$



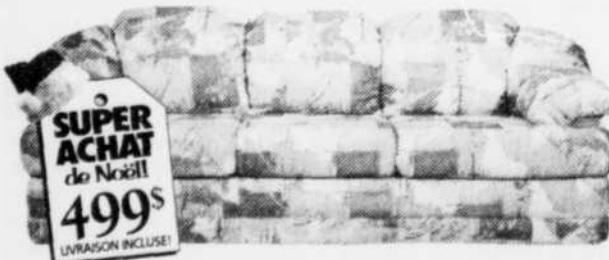
Élégance et tradition

Riche motif floral classique à juponnage plissé. Fauteuil 399\$ Causeuse 479\$



Centre de divertissement à des prix avantageux!

Unité murale moderne de ton noir comprend une unité minibar et un espace pour TV 27 po.



Créez un décor de détente

Renouvelez votre salle familiale avec ce canapé confortable. Fauteuil 429\$ Causeuse 479\$



Unité murale moderne de ton noir

Tous vos bibelots y occuperont une place de choix. Grand espace pour TV 35 po et un tiroir spécial pour les cassettes.



Un bouquet de confort!

Magnifique imprimé floral aux riches couleurs. Fauteuil 449\$ Causeuse 549\$



Étonnante unité murale de ton noir glacé

Huche éclairée avec bar spacieux muni d'un miroir mural. Grand espace pour TV 35 po.

Plus!
Ho, Ho, Ho! Le Paiement
Jusqu'à 1999
AUCUNS FRAIS DE FINANCEMENT!

Aucun acompte! Aucun intérêt! Aucun paiements mensuels jusqu'à 1999! Sur tout ce qui se trouve en magasin!

La plus grande sélection au pays!

Tous les jours des remises "Emportez"!

<p>STE-FOY</p> <p>100, rue CHABOT à proximité des Halles Fleur de Lys Québec 683-6902</p>	<p>VANIER</p> <p>100, rue CHABOT à proximité des Halles Fleur de Lys Québec 683-9600</p>	<p>LAVAL</p> <p>Chemin 1700, boul. Saint-Martin Ouest côté 981 autoroute des Laurentides MONTREAL 336-7141 L'AVIL 588-3811</p>	<p>GREENFIELD PARK</p> <p>RIVE SUD, centre d'achat 3388, boul. Taschereau MONTREAL 851-6568 GREENFIELD PARK 486-6400</p>
--	---	---	---



LA SEULE CHAÎNE DE SUPERMAGASINS DE MEUBLES AU PAYS

OUVERT LE DIMANCHE MIDI À 17 H

*S.A.C. Toutes les taxes applicables sont dues au moment de l'achat. Le solde est dû le 15 janvier 1999. Un montant minimum d'achat peut être requis afin de se qualifier pour les plans à paiements différés. Tous les articles sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les prix, termes et conditions peuvent varier selon les régions. La sélection peut varier d'un magasin à l'autre.

Les remises "Emportez" ne sont pas disponibles sur tous les articles. Voir en magasin pour les zones où la livraison est assurée. Non applicable sur les achats antérieurs et les articles démarqués. Renseignez-vous en magasin pour d'autres options de facilité de paiement.